



Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL
4 Avril 2023



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 04 Avril 2023

Séance ordinaire du 4 Avril 2023. L'an deux mille vingt-trois, le 4 Avril à 18h00
Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, convoqué par le Maire le 29 Mars 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire. M.RUBIO, en session ordinaire.

Présents : Alexandre RUBIO, Nicolas PERRÉ, Dominique PRIOL, Daniel GILLET, Jean-Louis BOUC, Olivia ROBERT, Stéphanie JOURDANNAUD, Marie-Claude PERET, Micheline ROUX, Marie-Claude NOEL, Francis FRANCO, Jacqueline LACONDEMINÉ, Serge PESSUS, Marie-Thérèse LACHEZE, Dominique DELAGE, Erick ERB, Pascal PAS, Nicolas PELLERIN, Fabien LALUCE, Alex JEANNETEAU, Eric BARANDIARAN, Nicolas ROSE, Stéphane PORRAS, Fabien PUJOL.

Absents ayant donné procuration :
Marie-Jeanne FARCY à Daniel GILLET
Sebastien MAESTRO à Francis FRANCO
Martine COUTURIER à Marie-Claude NOEL
July COLEAU à Marie-Thérèse LACHEZE
Nelly BRENET à Fabien PUJOL

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L21 21-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir les fonctions **de secrétaire de séance** : M. LALUCE.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 24
Conseillers représentés : 5
Suffrages exprimés : 29

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir les fonctions **de secrétaire de séance** : **M.LALUCE**

M.RUBIO souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et remercie le public pour sa présence à cette séance.

«Ce Conseil est un peu chargé parce que nous avons notamment à l'ordre du jour, le vote du budget, et des sujets autour des finances. Nous allons également parler du tissu associatif, et de nombreux autres points qui vont animer notre soirée.

En préambule, comme d'habitude, je vous propose de faire un point concernant l'actualité municipale qui s'est déroulée depuis notre dernière séance du 02 février, et qui a notamment concerné notre Débat d'Orientations Budgétaires.

• **Le Carnaval** : *Nous aurions dû ouvrir cette séance en nous réjouissant d'avoir pu réaliser de belles photos, et passé un bon moment dans le cadre de notre carnaval municipal. Malheureusement, nous avons été contraints de le reporter, la météo étant particulièrement instable, avec des alertes de vent, et notamment en toute fin de matinée, qui nous ont obligé à prendre la difficile décision, un peu "la mort dans l'âme", non pas de l'annuler - parce que nous y tenons beaucoup - mais de le reporter à une autre date.*

Je tiens vraiment à remercier le service culture, les équipes de la médiathèque, l'ensemble des services techniques, qui se sont tous démenés afin de pouvoir me permettre de proposer une nouvelle date. Nous pourrons donc nous retrouver, le 13 mai, et nous l'espérons avec une météo plus clémente pour ce moment important de la vie communale.

• **La poursuite de la politique de végétalisation des espaces** : *que les uns et les autres, vous avez pu voir apparaître un peu aux quatre coins de la commune. Avec ce nouveau plan : le petit bois du Bousquet, le parc Meignan, l'avenue du Maréchal Joffre, l'entrée de ville au nord de la commune, du côté de la route d'Ambarès, le parc de l'Europe.*

Ce sont aussi les prémices de ces plantations qui en appellent de nombreuses autres, au cours des mois qui viennent. Notamment, la prochaine série qui se fera plus tard, car il faut attendre la bonne saison pour planter.

- **Les mobilités** : Sur divers coins de la commune, sont installés un certain nombre d'équipements pour les vélos: 5 stations de réparation, et un Vélo Box. Des traces au sol apparaissent pour les 5 futures stations de vélos en libre-service, que nous attendons désormais impatientement.

- **L'importante phase de concertation autour de l'opération de requalification du quai Français** : que nous venons de clore. Une réunion publique s'est tenue à la salle des fêtes, qui a rassemblé une soixantaine de personnes. Chacune a pu donner son avis et exprimer sa préférence. 3 scénarios ont été proposés par la Métropole, et les études complémentaires à venir permettront de définir, précisément, les contours de ce projet, dont les travaux nous sont promis à l'horizon du 2^{ème} semestre 2024.

Ce joli projet a vocation, à la fois, à sécuriser le parcours des cyclistes, à faciliter le passage notamment de la future ligne de bus « Presqu'île campus », d'améliorer son cadencement, et de requalifier et redonner un nouveau visage à cette entrée de ville sur les quais.

- **La borne de recharge de véhicules électriques située à l'arrière des cuisines centrales** : autre élément important qui, depuis quelques jours, a été remplacé par les services de Bordeaux Métropole, et est enfin opérationnelle. C'est une première, et en 2024, une seconde sera positionnée sur le parvis de la gare, à l'occasion des travaux lors de sa transformation en Pôle d'Echanges Multimodal. Une troisième a vocation à être installée sur la place de la Commune de Paris.

- **Le Renouveau Urbain**. Depuis le dernier Conseil Municipal, ce chapitre a été particulièrement dense avec, la déconstruction désormais bien entamée de la résidence Montand, deux bâtiments sur quatre l'ont déjà été. J'emploie le terme de déconstruction parce qu'une part importante est donnée à la volonté de pouvoir réemployer les matériaux dans les futures opérations de construction. Cette déconstruction devrait être achevée aux alentours de Mai. Demain, en fin d'après-midi, un temps convivial sera proposé à l'ensemble des habitants par, à la fois les équipes de la métropole, celles de la ville, mais aussi de Domofrance.

- **Un atelier de concertation s'est également tenu à l'Espace Michel SERRES** : avec l'occasion de pouvoir réfléchir, penser, et se projeter dans les nouveaux usages et les aménagements transitoires de la coulée verte avec les habitants du quartier. Une belle mobilisation des habitants autour de ces ateliers de concertation.

- **Une réunion publique importante de présentation a eu lieu jeudi dernier**, où nous étions réunis à l'Espace Michel SERRES pour des projets de requalification de l'ensemble des voiries périphériques du quartier Prévert, des voiries internes, ainsi que des espaces publics, et les projets de reconstruction portés par Domofrance. Pas moins de 80 personnes participaient à cette soirée, qui a mobilisé, autour de ce projet désormais rentré dans sa phase opérationnelle.

- **Les services municipaux**. Depuis quelques semaines, nous pouvons désormais proposer le service de délivrance des cartes d'identité et de passeport avec des prises de rendez-vous par téléphone, ou par les systèmes internet. Cela a beaucoup de succès. Nous avons bien communiqué sur le sujet, et beaucoup de monde se presse pour venir les faire, ou refaire. Je demande un peu de patience, à celles et ceux qui butent encore pour obtenir des rendez-vous, pour faire, ou refaire ses papiers. Progressivement, les choses sont en train de se mettre en place.

- **Une journée « Femmes en action**". Nous avons vécu une belle journée entourés par un certain nombre de dames de la commune, pour l'action qui a permis d'accompagner quelques-unes d'entre elles dans un parcours de réinsertion, et qui ont ainsi pu travailler sur un chantier sur la commune. C'est au château Beaumont, qu'elles ont entièrement réhabilité toute une partie des locaux destinés à l'usage de l'association des Restos du Coeur. Ensemble, nous avons pu, à la fois inaugurer ces nouveaux locaux, faire le point de ce parcours, et cela a été un moment particulièrement chaleureux, avec la démonstration « du sens donné à l'insertion et

à l'accompagnement de celles et ceux qui souhaitent s'insérer ou découvrir de nouveaux métiers ». C'était un moment particulièrement intéressant.

- "La Journée nationale des aides à domicile" dont c'était la première édition à Lormont, il y a quelques semaines maintenant, et où nous avons vécu un moment où l'ensemble des équipes des 5 communes du groupement de Coopération sociale de la presqu'île - avec qui nous coopérons pour proposer ce service auprès des seniors - se sont retrouvées pour mettre à l'honneur l'action de nos aides à domicile. Vous savez combien ce service est important pour nos seniors, et combien leurs métiers sont essentiels au quotidien de bon nombre de nos administrés.

- Les travaux. Avec leurs poursuites sur nos deux écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur. Et, nous continuons à tenir le planning annoncé. Dans quelques jours, le chantier de l'opération de requalification de la rue Fénelon devrait pouvoir reprendre, pour enfin connecter la rue, travailler le parvis, et terminer le chantier de l'école en même temps que le parvis.

- Le Poste de Police Municipale. Ce nouvel équipement, dont les travaux avancent bien, et que nous espérons pouvoir livrer avant l'été.

- Les premiers travaux de réaménagement, et de réorganisation de l'accueil de la Mairie qui ont démarré par la création d'un bureau dédié au service de délivrance des cartes d'identité et passeports, mais qui aura ensuite également vocation à se moderniser. L'accessibilité aux handicapés sera traitée à cette occasion.

- Le parc Meignan fait progressivement peau neuve. Il y a quelques mois, nous avons commencé par réhabiliter les jeux pour les enfants. Depuis, nous avons posé des caméras de vidéo protection, travaillé la végétation, et mis des plantations sur le parc. Là, nous sommes en train d'achever la réhabilitation des allées piétonnières un peu abimées, qui seront entièrement requalifiées.

- Du côté de Sybille, Samedi matin, la météo nous a quand même permis de tenir l'inauguration de notre première aire de jeux, dans le cadre du plan que nous avons initiée l'année dernière, avec une première réalisation du côté de Sybille. Nous étions un certain nombre à pouvoir partager ce moment convivial. Cette parcelle propose désormais un usage de partage, de rencontres, de jeux pour les enfants, et une belle opération de participation citoyenne, puisque c'est une réalisation complètement pensée, imaginée, co-construite et suivie par l'ensemble des habitants. Dans quelques semaines, elle sera tout à fait terminée lorsque nous aurons procédé à la réalisation d'une fresque sur le poste EDF présent sur cette parcelle et qui sera également un chantier réalisé avec nos jeunes.

- La Culture - Parmi plusieurs manifestations, j'ai notamment retenu deux spectacles :
-à la médiathèque : le concert d'Arthur De La Taille qui a largement rassemblé.
-et à la salle des fêtes, le spectacle Drag qui, a aussi trouvé son public.

- Le Sport a été particulièrement dense. Nous avons eu le plaisir d'obtenir la labellisation "Ville terre de jeux 2024" dans le cadre de la perspective des Jeux olympiques 2024. Une labellisation qui va nous amener à travailler, avec l'ensemble des acteurs, à proposer un certain nombre de manifestations autour des jeux Olympiques de Paris 2024. Nous étions très contents que notre dossier soit ainsi retenu.

- L'athlétisme, avec l'édition 2023 du Trail Urbain qui, malgré une météo peu propice, a réuni pas moins de 250 participants venus d'un peu partout. C'est toujours une très belle manifestation, à la fois parce que le parcours met en valeur les attraits de notre commune, traverse de nombreux parcs, et les différents athlètes l'apprécient de plus en plus. C'est désormais une compétition qui s'installe véritablement dans le paysage des Trails, et dans le paysage sportif de la commune. C'est aussi une manifestation avec une vocation solidaire, parce que les fonds collectés à l'occasion sont reversés à l'association "Pour un second souffle" qui lutte contre la mucoviscidose, et c'est donc aussi très important.

• Le Basket n'est pas en reste, et nous avons vécu une belle manifestation autour de "Mars bleu", dans le cadre de l'entente entre le club d'Artigues et le club de Bassens, à l'occasion d'un samedi de mobilisation de nos deux clubs pour lutter contre le cancer colorectal.

A noter, pour toutes nos équipes de basket seniors, la montée en régionale 3 de notre équipe féminine, et en régionale 2 pour les garçons.

• Le Football, avec comme chaque année, le Tournoi de foot en salle "challenge Patrick HERAUD" réunissant de nombreux pratiquants de foot en salle venus parfois de loin. Cette année, cela a été près d'une soixantaine d'équipes venues passer un week-end à Bassens pour jouer.

• La Pétanque, avec les jeunes joueurs du groupe « Avenir de l'équipe de France », venus s'entraîner à l'Espace Garonne. Nous sommes chaque fois très heureux d'accueillir les jeunes joueurs de pétanque de haut niveau, et qui apprécient beaucoup nos installations.

• La Boxe, avec sur le week-end dernier, le championnat de France et 3 victoires pour le club de Bassens qui a raflé tous les titres de cette compétition. Donc, là encore, des résultats remarquables dans toutes les catégories, et notamment les jeunes.

C'est l'occasion à nouveau de remercier l'ensemble des bénévoles qui permettent de faire fonctionner les clubs, de proposer aux habitants de nombreuses activités ; et de faire rayonner la ville.

• **Les associations :**

• Le Goujon des Sources" avec pas moins de deux lâchers de truites au Bassin Pichon, et des manifestations de pêche qui rassemblent largement des pêcheurs venus parfois de loin, et qui prennent plaisir à venir y pratiquer leur passion.

• La Braderie de printemps de Solidar'Vet, la fête du printemps organisée au gymnase Séguinaud, par les parents d'élèves des écoles F.Villon et du Bousquet,

• deux lotos traditionnels, comme chaque année, organisés par la section GRS et celle du Football, et qui rassemblent aussi largement autour de soirées très conviviales.

• Les assemblées générales auxquelles se mobilisent, chaque fois, les élus pour être présents au plus grand nombre. Je pense à Histoire et Patrimoine, l'ABPEPP, Solidarvet, l'association des commerçants bassenais "Bassens Passion Commerce", le Comité Local des Jardins de Sybille, les ateliers Raphaëlle, l'As Bas sol Avec Sébastien MAESTRO, nous avons pratiquement participé à toutes.

• Nos vignerons, « le château Muscadet » qui a été mis à l'honneur, pendant un week-end, dans le cadre « des journées Portes ouvertes des châteaux de la presqu'île ». Ce fut l'occasion d'aller découvrir le domaine, et déguster la production bassenaise.

• Le Collège Manon Cormier qui, pour la deuxième année consécutive, est labellisé « Etablissement Bio engagé » pour son service de restauration. C'est une belle mobilisation de l'ensemble des équipes du Collège et du Département, autour de la qualité du service de restauration.

• En lien également avec notre tissu industriel, nous avons fêté « la Journée mondiale du recyclage », à l'occasion d'une visite du site DERICHEBOURG, ici à Bassens, avec les élèves du Club Développement Durable du collège. Cela a permis de découvrir : le site et les installations, ainsi qu'une face cachée de notre société de consommation. Comment les fours, les chauffe eau ou encore les voitures sont déconstruits... Comment les métaux, sont valorisés pour pouvoir être réutilisés. A Bassens, nous avons la chance d'avoir une belle installation de valorisation et d'économie circulaire, mais aussi d'économie sociale et circulaire, comme j'aime à l'appeler, parce qu'avec une vocation d'insertion, et un joli partenariat avec Envie 2E. Cette entreprise travaille également beaucoup avec le Port, et ce sont près de 180 000 tonnes de ferraille qui sont traitées, et expédiées par bateaux, chaque année.

• **Le Port.** Il y a quelques semaines, je représentais le Président ANZIANI au Conseil de surveillance, et dans le cadre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Arc rive droite que j'ai l'honneur de présider.

A la Métropole, nous travaillons de manière assez intense, pour accompagner le Port dans sa nouvelle feuille de route stratégique. Nous nous apprêtons à répondre à « un appel à projets de l'ADEME « zones industrielles bas carbone ». Je dis « Nous » car c'est un dossier qui concerne la Métropole, le Port et un peu Bassens, avec un certain nombre d'industriels de la zone portuaire, pour accompagner l'ensemble des transitions et des mutations des modèles économiques de nos industriels. Et, notamment sur les chapitres de diminution de l'empreinte environnementale, et de décarbonation de l'activité.

Et puis, parce que nous parlons Port et industries... A Bassens, quand on parle de gestion des risques, nous avons une culture du risque inscrite depuis longtemps. A la Métropole, c'est aussi une délégation que m'a confiée le président ANZIANI.

Lors du Conseil de métropole du 31 mars, j'ai eu le grand honneur de porter un projet qui nous tient tous à cœur collectivement : la création d'une réserve citoyenne métropolitaine. Elle consiste à créer un groupe de bénévoles et volontaires qui, en cas de crise, et de toutes natures (climatique, technologique, sanitaire...) puissent être mobilisés pour accompagner les populations frappées par une crise. Ainsi que, parfois, accompagner les services de sécurité et de secours.

Ici, à Bassens, c'est donc une initiative à l'échelle de la Métropole, que nous nous apprêtons à relayer, avec l'ensemble des communications métropolitaines. J'appelle celles et ceux qui souhaiteraient s'inscrire dans ce dispositif, à pouvoir le faire. Une première vague de recrutement est ouverte jusqu'au 19 avril.

Dans les sous-mains, pour annule et remplace, et en complément :
les points 4, 6, 8 et 14 vous ont été transmis.

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance

M.LALUCE est nommé secrétaire de séance.

Vote à l'unanimité

Point 2 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Février 2023

Le compte rendu du Conseil Municipal du 07 Février 2023 est adopté à l'unanimité.

Point 03 - Solidarité avec les victimes des séismes en Turquie et en Syrie

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Mme FARCY, rapporteure, rappelle que le double séisme meurtrier qui a touché le Sud de la Turquie, et le Nord-Ouest de la Syrie, le 06 février dernier, a fait plus de 50 000 victimes et généré une situation humaine et sanitaire critique.

Aussi, dans la continuité de la tradition humaniste et solidaire de la ville de Bassens, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes à travers un don, de 1500 €, au Fonds d'Action Extérieure des collectivités territoriales (FACECO), qui permet de garantir que la gestion des fonds est confiée à des agents de l'État, experts dans l'aide humanitaire d'urgence. Après avoir entendu ce rapport, il est proposé à l'Assemblée de soutenir les victimes du séisme en Turquie et en Syrie, dans la mesure des capacités de la collectivité, par un don d'un montant de 1500 € dans le cadre du dispositif FACECO – en soutien aux victimes des séismes sur la Turquie et la Syrie.

Décision, à l'unanimité, de soutenir les victimes du double séisme, par un don de 1500 € dans le cadre du dispositif FACECO « Turquie – Syrie ».

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Point 04 - Adoption du compte de gestion 2022 du Trésorier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L5211-7 et L2122-7, Mme PRIOL, rapporteure, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022, a été réalisée par Mme MORIN, Trésorière, et que le compte de gestion transmis est conforme au compte administratif de la commune.

En fonctionnement, les recettes sont de 13 669 251.03 €, et les dépenses de 13 319 267.58 €.

La section de fonctionnement dégage un excédent annuel de 349 983.45 € et un excédent de clôture excédentaire de 1 786 475.03 €.

En investissement, les recettes sont 9 156 954.17 €, et les dépenses de 8 352 923.51 €.

La section d'investissement dégage un excédent annuel de 804 030.66 €, et un résultat de clôture excédentaire de 3 810 154.79 €.

Le résultat cumulé de 2022 permet de dégager 1 154 000 €, et le résultat de clôture cumulé est de 5 596 629 €.

M.RUBIO indique que ces chiffres ont déjà largement été abordés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, puis en commission des finances du 23 mars dernier.

Considérant la concordance entre les écritures du compte administratif du Maire, et du compte de gestion du Receveur,

Mme PRIOL propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2023

Adoption à l'unanimité du compte de gestion pour l'exercice 2022.

Point 05 - Adoption du Compte Administratif 2022

Vu les délibérations du 7 avril 2022, approuvant le budget primitif de l'exercice 2022, et des 20 octobre et 13 décembre 2022 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme FARCY, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. RUBIO Alexandre, Maire.

Mme FARCY propose d'adopter le Compte administratif 2022 dont les équilibres sont arrêtés comme suit :

La section de fonctionnement dégage un excédent annuel de 349 983.45 €, et un excédent de clôture de : 1 786 475.03 €.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 89.29 % et les dépenses réalisées à 87 %.

Le résultat cumulé de 2022 permet de dégager 1 154 000 €, et le résultat de clôture cumulé est de 5 596 629 €.

Ces chiffres ont déjà largement été abordés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, puis en commission des finances du 23 mars dernier.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET TOTAL (avec DM)	Réalisé
013	Atténuations de charges	185 120.00	173 139.29
70	Produits services, domaine, ventes, ...	828 030.00	737 217.62
73	Impôts et Taxes	9 554 244.22	9 593 758.44
74	Dotation et Participations	3 156 621.86	3 045 521.05
75	Autres Produits de gestion courante	36 370.00	47 450.70
Total recettes de gestion courante		13 760 386.08	13 597 087.10
77	Produits exceptionnels	4 879.00	7 157.62
Total recettes réelles de fonctionnement		13 765 265.08	13 604 244.72
042	Opérat° d'ordre transfert entre sect°	107 000.00	65 006.31
Total recettes d'ordre de fonctionnement		107 000.00	65 006.31
TOTAL		13 872 265.08	13 669 251.03
002	Excédent reporté n-1	1 436 491.58	
TOTAL		15 308 756.66	13 669 251.03

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BUDGET TOTAL (avec DM)	Réalisé
011	Charges à caractère général	3 525 181.40	3 216 056.75
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 598 905.00	8 158 038.44
014	Atténuations de produits	79 811.00	79 811.00
65	Autres charges de gestion courante	1 342 632.79	1 245 843.80
Total dépenses de gestion courante		13 546 530.19	12 699 749.99
66	Charges financières	111 396.75	106 027.61
67	Charges exceptionnelles + autres chapitres	50 278.00	46 614.73
022	Dépenses imprévues	247 611.11	
Total dépenses réelles de fonctionnement		13 955 816.05	12 852 392.33
023	Virement à la section d'investissement	861 358.61	
042	Opérat° d'ordre transfert entre sect°	491 582.00	466 875.25
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		1 352 940.61	466 875.25
TOTAL		15 308 756.66	13 319 267.58

La section d'investissement dégage un excédent annuel de 804 030.66 €, et un résultat de clôture excédentaire de 3 810 154,79 €

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 70.33 % et les dépenses à hauteur de 64.15 %.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BUDGET TOTAL (avec DM)	Réalisé
13	Subventions d'investissement	3 915 307.87	3 929 910.51
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000.00	2 500 000.00
	Autres chapitres		12 921.96
Total recettes d'équipement		6 415 307.87	6 442 832.47
10	Dotat°, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 843 482.69	1 844 922.45
	Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000.00	300 000.00
27	Autres immobilisations financières		
Total recettes financières		2 143 482.69	2 144 922.45
4542	Opérations pour compte de tiers		
Total recettes réelles d'investissement		8 558 790.56	8 587 754.92
021	Virement de la sect° de fonctionnement	861 358.61	
04..	Opérations d'ordre	593 906.00	569 199.25
Total recettes d'ordres d'investissement		1 455 264.61	569 199.25
TOTAL		10 014 055.17	9 156 954.17
001	Excédent reporté n-1	3 006 124.13	
TOTAL		13 020 179.30	9 156 954.17

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BUDGET TOTAL (avec DM)	Réalisé
Opération 100 - Création de l'Espace Mischel Serres (PALS)		248 926.68	248 241.18
Opération 101 - Restructuration et extension des écoles		6 698 655.33	5 168 925.12
Opération 102 - Développ. offre d'accueil enfance jeunesse		846 520.20	486 024.42
Opération 103 - Valorisation du patrimoine		1 668 509.77	712 120.15
Opération 104 - Equipements sportifs, associatifs et ludiques		269 482.00	98 269.04
Opération 105 - Modernisat° équip. / transit° numériq. services		907 246.43	292 692.74
Opération 106 - Performance énergétique		290 506.98	116 065.85
Opération 107 - Aménagement durable de l'espace public		1 051 812.33	445 419.11
Total dépenses d'équipement		11 981 659.72	7 567 757.61
16	Emprunts et dettes assimilées	625 000.00	617 835.59
020	Dépenses imprévues	204 195.58	
Total dépenses financières		829 195.58	617 835.59
4541	Opérations pour compte de tiers		
Total dépenses réelles d'investissement		12 810 855.30	8 185 593.20
04..	Opérations d'ordre	209 324.00	167 330.31
Total dépenses d'ordres d'investissement		209 324.00	167 330.31
TOTAL		13 020 179.30	8 352 923.51

L'exécution du budget 2022 permet de dégager un résultat d'exercice excédentaire de 1 154 014.11 €, et un résultat cumulé de clôture de 5 596 629.82 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,
Adoption du Compte Administratif 2022, à la majorité des membres présents et représentés (24 pour, 4 abstentions : Mrs JEANNETEAU, PORRAS et ROSE, M.BARANDIARAN procuration à M. JEANNETEAU),

M.RUBIO, Maire, sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

Point 06 - Affectation des résultats 2022

Mme PRIOL indique :

« Pour la section de fonctionnement, le résultat d'exercice est de 349 983,45 €, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Le report de l'exercice n-1 est de 1 436 491,58 €, et donc un résultat de clôture à affecter de 1 786 475,03 €.

Pour la section d'investissement, nous avons un résultat d'exercice de 804 030,66 €, donc la différence entre nos recettes et nos dépenses d'investissement, le report de l'année n-1 de 3 006 124,13 €, et un solde d'exécution cumulé de 3 810 154,79 €.

Le solde des restes à réaliser est de 1 206 774,62 €.

Soit un résultat de clôture de fonctionnement de 1 786 475,03 € qui seront affectés pour 1 000 000 € en fonctionnement, et 786 475,03 € en investissements ».

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le vote du Compte administratif 2022,

Mme PRIOL, rapporteur, demande d'autoriser l'affectation des résultats 2022 présentée comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	excédent	349 983.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	1 436 491.58 €
<u>Résultat de clôture à affecter</u>	<u>excédent</u>	<u>1 786 475.03 €</u>

Solde d'exécution de la section d'investissement.

Résultat de l'exercice	excédent	804 030.66 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	3 006 124.13 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	<u>excédent</u>	<u>3 810 154.79 €</u>

Solde des restes à réaliser

Dépenses d'investissement engagées non mandatées		1 206 774.62 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0 €
Solde des restes à réaliser	<u>déficitaire</u>	<u>1 206 774.62 €</u>

Besoin ou excédent de financement : **+ 2 603 380.17 €**

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement **1 786 475.03 €**

1) En report en **section de fonctionnement** **1 000 000,00 €**

Article R 002 : Résultat reporté

2) En couverture du besoin de financement de la **section d'investissement**

Article R 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé **786 475.03 €**

(en couverture des besoins nouveaux d'investissement en 2023)

M.RUBIO précise que ces chiffres sont ceux évoqués lors de la commission Finances, du Débat d'Orientations Budgétaires, et revus lors de la commission finances.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023

Adoption à l'unanimité de l'affectation des résultats 2022 telle que mentionnée ci-dessus.

Point 07 - Budget principal 2023 - Vote du Budget

M.RUBIO donne quelques éléments de cadrage qui reprennent ce qui a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

« Ce budget est construit, sans augmentation de la fiscalité locale, de la part communale de la taxe foncière et, avec un autre élément qu'il me paraît intéressant de souligner : sans augmentation des tarifs communaux. Alors que nous sommes évidemment frappés, comme l'ensemble des communes, par l'inflation, sur tous les sujets, nous avons volontairement décidé de ne pas alourdir la charge pour nos propriétaires en augmentant la fiscalité communale, et pour l'ensemble de nos usagers, d'encaisser, en quelque sorte, les hausses de prix sans les répercuter sur nos tarifs communaux.

Le budget qui va vous être présenté, se veut très prudent, à la fois sur les prévisions de recettes. Je le disais, nous sommes dans un contexte de fortes incertitudes : les augmentations de prix, parfois les difficultés à mobiliser des entreprises, pour travailler ou produire des services qui peuvent parfois générer un certain nombre de décalages, avec des nouveaux reculs des concours de l'État, nous le verrons.

Nous sommes, et vous en avez l'habitude, une commune avec une Dotation Globale de Fonctionnement nulle, et des ressources fiscales foncières qui, cette année, nous seront ponctionnées encore plus sur nos ressources directes.

Cela augmente un peu chaque année. Nous étions partis à 1,4 M€, puis 1,5 M€ en 2022, et cette année ce sera 1,6 M€.

C'est le fameux coefficient correcteur, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

C'est une année, qui va encore nous voir investir de manière très importante, plus de 8 M€, avec une section de fonctionnement qui se veut maîtrisée, mais aussi impactée par l'augmentation du coût des énergies, et par l'ensemble des autres augmentations des coûts plus largement. J'évoquais l'inflation, notamment sur la question de la réalisation des travaux, sur les denrées alimentaires, sur les produits d'entretien... Mais tout augmente très fortement !

Nous avons procédé et procédons aussi à de nombreux efforts de gestion, qui nous permettent, et vont nous permettre, de continuer à assurer un haut niveau de services à la population.

Bien sûr, continuer d'accompagner et protéger les plus fragiles, accompagner nos seniors ! D'ailleurs, hier, nous étions réunis en Conseil d'Administration du CCAS, et nous avons voté son budget de 1 331 169 €, au titre des solidarités municipales.

Nous verrons tout à l'heure de nombreux dispositifs pour accompagner les seniors, et soutenir la jeunesse.

Evidemment, il y a aussi le tissu associatif. Cela représente une section de fonctionnement à hauteur de 15M€.

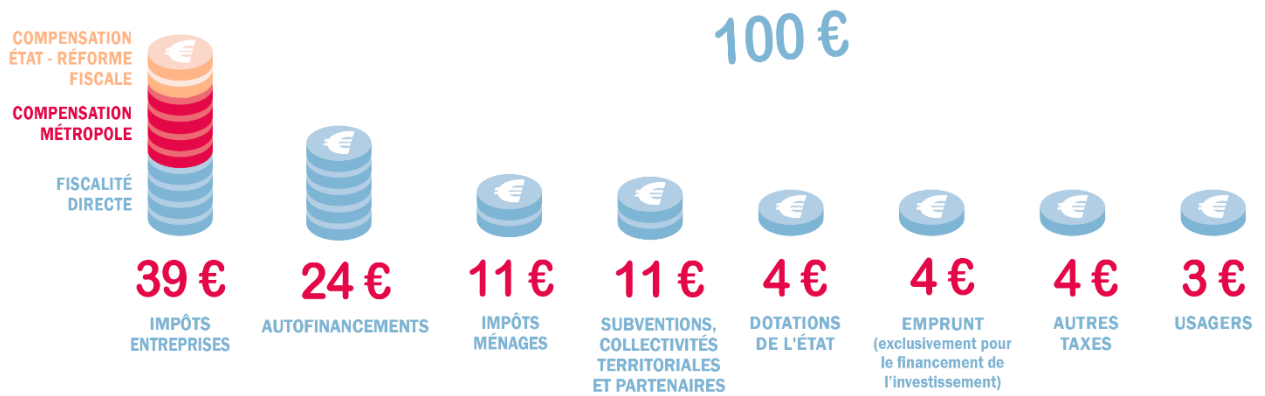
Et, pour équilibrer le budget, pour accompagner nos investissements d'Avenir, la réalisation cette année d'un emprunt d'1M€, parfaitement soutenable par les finances communales, sur 20 ans, en maintenant la ville largement en deçà des seuils prudentiels.

En terme d'emprunt, nous sommes sur la trajectoire que nous avons annoncée de trois exercices d'emprunts successifs avec, à chaque fois, des emprunts à la baisse, et nous terminerons cette mandature avec un volume d'investissements plus conforme à notre capacité à faire. J'ai déjà eu l'occasion de le dire. Parce que, nous nous souvenons de 2021, où nous étions à pratiquement 13 M€. En 2022, 13M€ également.

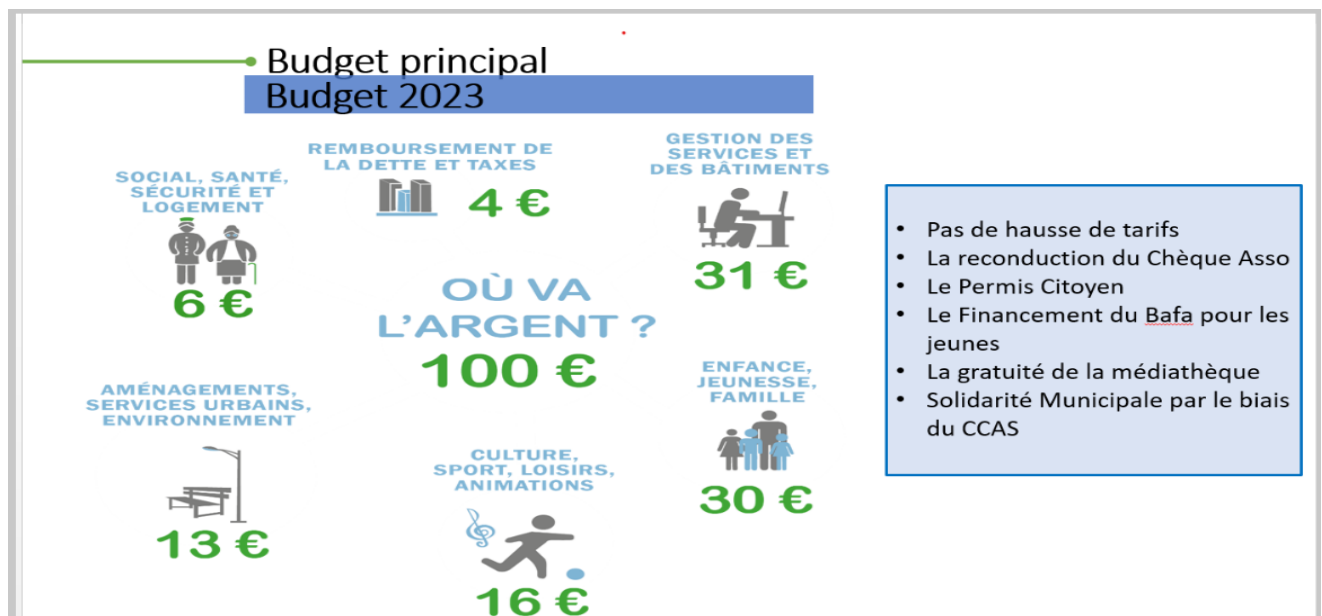
Là nous sommes à un peu plus de 8 M€. Pour une commune de moins de 8000 habitants, cela reste des niveaux d'investissements extrêmement élevés !

Nous avons essayé, comme l'an dernier, de faire un décryptage du budget

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



- 39 € proviennent de la fiscalité sur les entreprises, les compensations métropolitaines, certaines compensations d'Etat,
- 24 € au Autofinancements,
- 11 € de l'impôt des ménages,
- 11 € de subvention et co-financements des collectivités territoriales et partenaires,
- 4 € des dotations de l'Etat,
- 4 € d'emprunt pour le financement de l'investissement,
- 4 € d'autres taxes,
- 3 € de participation des usagers aux différents services de la ville.



- 6 € pour le Social Santé Sécurité Logement,
- 4 € au remboursement de la dette et les taxes,
- 31 € pour la gestion des services et bâtiments,
- 30 € sur Enfance Jeunesse Famille,
- 16 € à la Culture, Sports, loisirs, animations,
- 13 € sur les différents aménagements des espaces publics, services urbains, ainsi que la partie environnement nature.

M.RUBIO rappelle pour cette année :

- « aucune hausse de nos tarifs,
- la reconduction du Chèque Jeunes Asso pour accompagner nos jeunes à adhérer à une association bassenaise,
- le Permis Citoyen à travers lequel nous finançons le permis de conduire pour les jeunes qui s'engagent dans une association,

- le financement du BAFA pour les jeunes qui souhaitent s'engager, se former,
- la gratuité d'adhésion à la médiathèque depuis le début de la mandature,
- l'ensemble des solidarités que j'évoquais tout à l'heure, en particulier par le biais des équipes de la plateforme et du CCAS à hauteur de 1,3 M€ cette année.»

Mme PRIOL indique que :

- **la section de fonctionnement** est prévue pour 14 875 298,36 €. Elle intègre l'excédent reporté de 1 M€, et dégage un virement de 646 580,10 € à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont composées de 64 % des impôts et taxes, suivies à hauteur de 9 538 687 €, 22 % sur les dotations et subventions pour 3 245 625,24 €.

Les dépenses de fonctionnement sont composées à 58 % de charges de personnel pour 8 689 724 €, 22 % de charges à caractère général pour 3 249 168,94 €, et 9 % pour les autres charges de gestion courantes.

- **la section d'investissement** intègre l'excédent reporté de 3 810 154,19 € ainsi que des subventions pour 1 399 737,02 €, l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 € et des dépenses d'équipement pour 8 259 754,34 €.

Les recettes sont composées à 15 % des subventions, suivies à 40% de l'excédent reporté, 10% de l'emprunt d'équilibre, et 7 % du virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses sont composées à 86 % des dépenses d'équipement, et 8 % pour le remboursement du capital de la dette.

M.RUBIO explique que sur la partie investissement, ce sont, pour 2023 : 8,259 M€ répartis pour :

- 3 245 K€ pour achever la restructuration des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin
- 338 K€ sur le développement de l'offre d'accueil petite enfance, avec la perspective du démarrage de travaux du pôle petite enfance,
- 1 145 K€ pour la valorisation du patrimoine, pour des acquisitions, des travaux....
J'évoquais précédemment, le poste de Police Municipale, l'accessibilité de la mairie, plus un certain nombre d'autres opérations sur notre patrimoine.
- 1 249 K€, dont une part importante consacrée à la modernisation de nos équipements sportifs associatifs et ludiques. Notre plan aires de jeux, la réhabilitation complète de la piste d'athlétisme le terrain Dubernard.
- 627 K€, consacrés à la modernisation des équipements des services, la transition numérique, l'extension du système de vidéo protection, les radars pédagogiques, le nouveau site Internet, la question du numérique à l'école,
- 293 K€ pour des éléments fléchés spécifiquement, même si ce ne sont pas les seuls qui concernent ce chapitre autour de la performance énergétique,
- 1362 K€ pour l'aménagement durable du territoire, tous les aménagements publics, l'éclairage public, le mobilier urbain, les opérations réalisées au sein du cimetière, la végétalisation des espaces, et notamment les aménagements de certains nombres d'espaces publics autour de l'opération de Renouveau Urbain.»

Mme PRIOL : « Effectivement, des recettes d'investissement pour 9 601 012,40 €, composées à 15 % de subventions pour 1 399 737,02 €, suivi à 40 % sur l'excédent antérieur reporté de 3 810 154,79 €, 10 % concernant l'emprunt pour 1 000 000 €, et 7% sur le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 646 580,10 €.

Enfin, nous nous rendons compte que nous finançons à hauteur de 90 % notre volume d'investissements, puisque l'autre emprunt correspondrait à 10 % de nos recettes. Quant à nos dépenses d'équipement, elles correspondent à près de 89 %, et le remboursement du capital de la dette à 9 %, à hauteur de 800 000 €.»

M.RUBIO rappelle le plan de charge 2023 :

- La fin des travaux sur Rosa Bonheur & Frédéric Chopin autour de nos 2 écoles,
- La poursuite du projet de Renouveau Urbain,
- La déconstruction en cours de la résidence Montand,
- Les réflexions et la concertation avec les habitants, autour de l'aménagement des espaces publics, et la requalification des voiries à venir,

- La démolition à venir, d'un certain nombre de dalles, pour notamment permettre la réalisation des voiries internes,
- Le lancement des travaux de la gare, qui ont vocation, avec sa transformation en pôle d'échanges multimodal, à démarrer à la fin du premier trimestre, hors session de travaux métropolitains, mais accompagnés par la ville, parce que toute la partie réseaux et notamment éclairage public sont évidemment sa charge,
- Le déploiement du free floating. Nous attendons impatiemment les vélos sur les stations de vélos, maintenant matérialisées,
- Le développement du réseau de pistes cyclables,
- De nouveaux services dans la Délégation de service public (DSP) transport, qui vont prendre effet à partir de septembre,
- La concertation, que j'ai évoquée tout à l'heure, et la préfiguration de la Ligne Presqu'île-campus qui, à partir de septembre, devrait également être étendue. Cette ligne 31 qui s'arrêtait en bas à Bassens va désormais irriguer, ainsi que l'ensemble des villes de la presqu'île jusqu'à Ambès.
- La requalification de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - les travaux sont en cours avec notamment une opération importante d'enfouissement des réseaux, qui va nous accompagner jusqu'à l'automne.
- La fin de l'aménagement de l'Avenue de la République, et la création du giratoire aux droits de l'avenue Manon Cormier, qui va terminer la traversée de Bassens, avec l'aménagement d'un giratoire, de pistes cyclables, de manière à apaiser la circulation, et commencer à projeter, de manière tout à fait sécurisée, les cyclistes en direction de la zone industrielle portuaire.
- Des travaux qui devraient démarrer, à partir de septembre, c'est également la poursuite du plan « Aires de jeux » avec, après la livraison de l'aire de Sybille, une deuxième aire de jeux qui a vocation à être livrée et réalisée cette année.
- La poursuite de notre « Plan vitesse en ville », avec des aménagements de voiries, la pose de radars pédagogiques, la poursuite des contrôles radars aussi par nos policiers municipaux, pour lutter contre ce qu'il serait bon d'appeler « un véritable fléau » parce que c'est, j'ai l'impression de pire en pire sur le sujet. Nous avons de plus en plus de « pilotes de Formule un » en ville, et il nous faut y être, collectivement, extrêmement vigilants, car c'est une dérive très préoccupante.
- Avant l'été, la livraison du nouveau poste de Police Municipale, et la poursuite de l'extension de notre système de vidéo protection.
- Des travaux importants sur notre patrimoine municipal, avec la modernisation de l'accueil mairie qui a démarré, je le disais en préambule, avec notamment un axe fort autour de l'amélioration de l'accès PMR, et de la modernisation des locaux d'accueil, pour permettre aussi un accueil de plus grande qualité.
- La poursuite des études, en lien avec la métropole, sur le potentiel photovoltaïque sur nos bâtiments communaux.
- Le développement de services à la population : c'est désormais effectif depuis quelques jours, le nouveau service de délivrance de pièces d'identité et les passeports.
- Les travaux, qui devraient démarrer cette année, de modernisation du stade Dubernard et de la piste d'athlétisme.
- Un projet de santé, que nous avons initié, et que nous portons, et qui a vocation à nous amener à la réalisation d'une Maison de santé pluridisciplinaire pour combler notre déficit en termes d'offres de soins sur la commune. Cela n'est pas un sujet facile mais, nous sommes à la tâche !
- La poursuite des études avec Mésolia, sur la réhabilitation de la résidence autonomie la Madeleine.
- Le démarrage des travaux du pôle Petite Enfance, à l'entrée de la résidence Beauval, pour améliorer nos conditions d'accueil, et amplifier encore l'offre.
- Le lancement du nouveau site Internet de la ville. Il est nécessaire qu'il soit toiletté, et tous les services sont extrêmement mobilisés sur le sujet, et il devrait pouvoir être livré avant la fin de l'année.
- La poursuite, bien entendu, des études préalables à l'aménagement de la Fenêtre Verte, avec ce projet un peu emblématique de réouvrir une fenêtre sur la Garonne, aménager ce bord de Garonne à la limite avec Saint-Louis de Montferrand, et préparer l'arrivée d'un ponton qui, à terme, nous permettra d'obtenir une desserte en Batcub pour amplifier les dessertes de mobilité sur la commune.

- Et, parce que c'est également en lien avec l'ensemble des investissements communaux, nous aurons cette année, - les travaux qui ont déjà démarré - à négocier notre contrat de Co-développement 6^{ème} version, qui a vocation à nous permettre d'achever les projets initiés, et d'en amorcer de nouveaux pour continuer d'accompagner les nécessaires mutations de notre commune.

Voilà donc quelques exemples de réalisations et de sujets à mettre derrière les 8 M€ de ce budget de l'exercice 2023 que nous venons d'évoquer.»

Mme PRIOL expose que le budget 2023 est de 24 476 310.76 €,
 → la section de Fonctionnement s'équilibre à hauteur de 14 875 298.36 €,
 → la section d'Investissement s'équilibre à hauteur de 9 601 012.40 €.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	14 875 298,36	13 875 298,36
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 000 000,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	14 875 298,36	14 875 298,36
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 394 237,78	5 790 857,61
+		+	+
R	E		
P	R		
O	T		
R	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 206 774,62	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 810 154,79
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	9 601 012,40	9 601 012,40
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	24 476 310,76	24 476 310,76

I-La section de Fonctionnement

La section de fonctionnement intègre l'excédent reporté de 1 000 000 € et dégage un virement de 646 580.10 € à la section d'investissement.

Les recettes sont composées à 64% des impôts et taxes, suivies à 22 % des dotations participations.

Les dépenses sont composées à 58% des charges de personnel suivi des charges à caractère général pour 22 % et des autres charges de gestion courante pour 9 %.

1- Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 23
013	Atténuation de charges	58 200,00
70	Produits des services	767 663,12
73	Impôts et taxes	9 538 687,00
74	Dotations, Subventions	3 245 625,24
75	Autres produits de gestion courante	35 370,00
Total des recettes de gestion courante		13 645 545,36
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnelles	0,00
Total des recettes réelles		13 645 545,36
042	Opé. D'ordres entre sections	229 753,00
002	Exc. antérieur reporté	1 000 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		14 875 298,36

2- Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 23
011	Charges à caractère général	3 249 168,94
012	Charge de personnel	8 689 724,00
014	Atténuations de charges	90 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 255 020,08
Total des dépenses de gestion courante		13 283 913,02
66	Charges financières	182 097,24
67	Charges exceptionnelles	17 445,00
68	Dot. Amortissement et Provision	0,00
022	Dépenses Imprévues	150 000,00
Total des dépenses réelles		13 633 455,26
023	Virement	646 580,10
042	Opé. D'ordres entre sections	595 263,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		14 875 298,36

La section d'Investissement

La section d'investissement intègre l'excédent reporté de 3 810 154.19 € ainsi que des subventions pour 1 399 737.02 €, l'emprunt d'équilibre de 1 000 000 € et des dépenses d'équipement pour 8 259 754.34 €.

Les recettes sont composées à 15 % des subventions, suivies à 40% de l'excédent reporté, 10% de l'emprunt d'équilibre et 7% du virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses sont composées à 86 % des dépenses d'équipement et 8 % pour le remboursement du capital de la dette.

1. Les recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 23
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 361 830,46
1068	Excédents de fonctionnement	786 475,03
27	Autres immobilisations financières	-
Total des recettes financières		2 148 305,49
13	Subventions d'investissement	1 399 737,02
16	Emprunt et dettes assimilées	1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	-
Total des recettes d'équipement		2 399 737,02
Total des recettes réelles		4 548 042,51
040	Opé. D'ordres entre sections	596 235,00
041	Opé, patrimoniales	
001	Exc. antérieur reporté	3 810 154,79
021	Virement de la SF	646 580,10
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 601 012,40

2. Les dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 23
Opération 101 - Extension et restructuration des écoles		3 244 941,02
Opération 102 - Développement de l'offre d'accueil enfance jeunesse		338 264,49
Opération 103 - Valorisation du patrimoine		1 145 046,25
Opération 104 - Equipements sportifs, associatifs et ludiques		1 248 905,76
Opération 105 - Modernisation des équipements et transition numérique des services		627 439,09
Opération 106 - Performance énergétique		293 003,82
Opération 107 - Aménagement de l'espace public		1 362 153,91
Total des dépenses d'équipement		8 259 754,34
16	Emprunt et dettes assimilées	800 000,00
022	Dépenses Imprévues	245 572,56
Total des dépenses réelles		9 305 326,90
040	Opé. D'ordres entre sections	230 725,00
041	Opé, patrimoniales	
10	Apurement compte pour M57	64 960,50
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 601 012,40

Il n'y a pas de prise de parole sur ce sujet.

M.RUBIO : « Evidemment, cela reprend l'essentiel des éléments dont nous avons débattu lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Je voulais vous dire, la satisfaction qui est la mienne, d'avoir pu monter ce budget, même si cela a été un énorme travail. Plusieurs mois, dans l'incertitude, le flou. Il était compliqué d'obtenir des éléments pour nous projeter. Difficile ainsi de faire de la prospective financière, dans un tel contexte. Difficile d'obtenir des engagements de nos partenaires. Il n'en demeure pas moins que nous avons un budget qui s'équilibre à un peu plus de 24 M€, ce qui est quand même remarquable à l'échelle de notre commune.

Cela nous permet de porter des investissements nécessaires pour continuer à accompagner les mutations, amplifier encore l'offre de services à la population. Et, nous avons pu le faire sans augmenter les impôts !

Je voudrais, une nouvelle fois, remercier l'ensemble de nos services, bien sûr Maryline CARDONI au service finances, qui aura piloté toute cette construction budgétaire. Mais aussi, l'ensemble des services, je vous l'avais dit au niveau du Débat d'Orientations Budgétaires, qui ont fait beaucoup d'efforts pour nous permettre « de serrer un peu la vis aux 4 coins de la ville », pour faire en sorte que cela puisse passer.

Des remerciements également, à l'ensemble de nos associations, et Sébastien MAESTRO va nous rapporter une délibération qui va nous faire la démonstration que nous continuons d'être très fortement mobilisés aux côtés de notre tissu associatif. Les sections et associations ont été nombreuses à faire des efforts volontaires, pour nous accompagner, là-aussi, à essayer d'équilibrer ce budget 2023, dans les meilleures conditions possibles.

M.ROSE : « J'ai une demande par rapport au budget, qui serait de réaliser un bilan carbone sur l'année. Parce qu'investir, on en voit l'intérêt ! Mais il faut aussi, mesurer avant, et voir l'impact. Parce qu'il y a forcément des projets qui ont un impact négatif, et d'autres qui peuvent avoir un point positif immédiat, ou positif à terme. Je pense que cela serait intéressant de le faire pour voir un peu l'évolution : quels sont les projets qui, au final, ont un moins gros impact ? Peut-être, pour être amené, à prévoir des orientations légèrement différentes. Je sais que cela n'est pas simple à faire, je connais le sujet. Mais, je pense que c'est un outil intéressant pour avoir un regard, après, sur les opérations réalisées. »

M.RUBIO : « Bien sûr ! Mais, vous savez que nous le faisons déjà ! Nous suivons très précisément l'empreinte carbone de l'activité municipale, y compris du fonctionnement de nos bâtiments municipaux. Nous avons une convention et un contrat de performance énergétique avec le SDEEG, et nous suivons de manière très précise, à échéances très régulières, à la fois nos consommations et le fonctionnement. Nous avons des étiquettes, et un bilan carbone en termes de fonctionnement.

Sur l'aspect construction, c'est beaucoup plus compliqué. Parce que mesurer l'empreinte carbone d'une construction, demande quand même à maîtriser beaucoup les sources d'approvisionnement des matériaux. Et, par les temps qui courent, c'est extrêmement complexe. J'évoquais, tout à l'heure, la question de l'opération de Renouvellement Urbain du quartier de l'Avenir qui va être l'essentiel des constructions à venir. Parce qu'il y a, à la fois, ce que nous faisons, mais aussi le développement du territoire, avec ce que font l'ensemble des acteurs. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre, avec DOMOFRANCE, l'accent sur le réemploi des matériaux, pour faire en sorte de limiter au maximum l'empreinte carbone.

Cela a fait partie de nos débats, lorsque nous avons initié le projet autour des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin où, à la fois des principes constructifs, des partis pris constructifs, et qui n'ont pas forcément simplifié la vie dans la réalisation, ont été pris pour essayer de limiter l'empreinte carbone. Ces deux bâtiments sont suivis de près, par ce que nous avons « une démarche d'évaluation » avec un bureau d'études spécialiste sur le sujet qui a été initié. Et, pour le reste, l'ensemble de nos travaux ont quand même vocation à améliorer les conditions de fonctionnement et, en tout cas, d'optimiser la diminution de l'empreinte carbone de l'ensemble de nos services.

Evidemment, je souscris à votre analyse. Nous aurions pu en discuter à la commission Finances, pour éventuellement apporter des réponses plus précises aujourd'hui. Mais, j'entends votre remarque, et nous essaierons d'avancer sur le sujet.

Mais, nous ne partons pas de rien ! Nous faisons déjà beaucoup sur le sujet.

Cela fait partie des éléments de ceux que nous essayions de monter à l'échelle métropolitaine : un budget Carbone ! Mais, c'est d'une complexité absolue ! Vous le savez, vous l'avez dit, donc vous en êtes conscient ! Mais que l'on puisse essayer d'avancer.

Nous avons aussi initié une démarche, vous le savez aussi, qui doit nous amener à, peut-être, avoir une vision plus précise et objectiver les choses : c'est notre démarche de certification AFAQ 26000 Responsabilité Sociétale de la Collectivité. Cela avance bien. C'est Elodie BOUDE qui pilote ce sujet pour la collectivité. C'est une démarche extrêmement volontaire et ambitieuse. C'est aussi extrêmement lourd en termes de formalisme, et dans la relation que l'on noue avec l'ensemble de nos partenaires. Cela nous amènera, je pense, à tenir un certain nombre de tableaux de bord sur le sujet. Si nous obtenons cette certification, nous allons être parmi les

premières communes de France, de moins de 8000 habitants, à obtenir cette certification. C'est aussi le signe que nous essayons d'avancer sur le sujet.

M.RUBIO remercie Mme PRIOL pour tout le travail réalisé.

Vu la délibération du 7 février 2023 approuvant le Débat d'Orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, (25 pour, 4 abstention : MM. JEANNETEAU, PORRAS et ROSE, M.BARANDIARAN procuration à M.JEANNETEAU),

Approuve le Budget Primitif 2023 présenté, ainsi que le recours à l'emprunt pour un montant maximum de 1 000 000 € (crédits ouverts au présent budget) pour le financement de la section d'investissement.

Point 08 - Vote des taux 2023

Mme PRIOL, rapporteure, rappelle qu'en application de l'article 16 de la loi de Finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties fusionnent, et sont affectées aux communes, dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, depuis l'exercice 2020, les communes ne délibèrent plus sur le taux de taxe d'habitation. Pour Bassens, la part départementale perçue en compensation, est supérieure à la perte de la Taxe d'Habitation, la commune est donc surcompensée.

Cette surcompensation est neutralisée par l'application d'un coefficient correcteur de 0.827815 au produit de taxe foncière propriétés bâties. Ce coefficient est appliqué, chaque année, et représente une contribution de neutralisation de 1 649 834 € pour 2023.

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 2021, les valeurs locatives des locaux industriels sont diminuées de moitié par l'Etat, afin de soutenir la relance économique.

De ce fait, les bases de foncier bâti sont inférieures à celles de l'exercice précédent. Cette perte étant compensée par l'Etat, ce produit ne sera pas perçu sur le chapitre des impôts et taxes, mais sur le chapitre des dotations et participations pour un montant prévisionnel de 2 319 834 €.

Pour 2023, il est proposé de ne pas augmenter les taux.

	Taux 2020	Taux 2020 départemental	Taux 2021	Taux 2023 (inchangés)	Bases prévisionnelles 2023	Produits attendus
Foncier bâti	24,07 %	17.46 %	41,53 %	41,53 %	17 628 000	7 320 908 €
Foncier non bâti	32,37 %	néant	32,37 %	32,37 %	65 871	22 271 €
Habitation	20,95 %	néant	20,95 %	20,95 %	315 885	70 877 €
TOTAL						7 414 056 €

Le produit prévisionnel attendu est de 7 984 560 € soit :

Les Produits attendus prévisionnel : 7 414 056 €

+ Les allocations compensatrices : 2 319 834 €

- La contribution coefficient correcteur : 1 649 834 €

- Dispositif de lissage appliqué dans le : 100 000 €

cadre de la révision des VL des locaux professionnels.

Vu l'avis favorable unanime de la commission des Finances du 23 mars 2023,

Vu l'obligation du vote des taux de la fiscalité directe avant le 15 avril 2023,

Il est proposé de voter pour l'année 2023, le maintien des taux de fiscalité directe locale tels qu'indiqués dans l'état 1259, joint en annexe de la présente délibération, et tels que suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,53 % (inchangé).
- Taxe sur le foncier non bâti : 32,37 % (inchangé).

M.RUBIO : « Avec un taux communal à 41, 53 %, pas de compétition sur le sujet. Mais, nous sommes quand même à la 26^{ème} place sur 28 des communes de la métropole. Nous ne touchons pas aux taux, mais une revalorisation des bases locatives a forcément un impact sur la feuille d'impôt des propriétaires. C'est une décision de l'État sur le sujet. Et, sans démagogie aucune, une décision qui est la bienvenue parce que, sans elle, les choses auraient été bien plus complexes à réaliser. »

A l'unanimité des membres présents, est acté pour 2023, le taux de taxe d'habitation à 20,95 % tel qu'indiqué dans l'état 1259 joint en annexe de la présente délibération. Et approbation du produit fiscal attendu, ainsi que le produit nécessaire à l'équilibre budgétaire, tel qu'indiqué dans l'état fiscal 1259 joint en annexe de la présente délibération.

Point 09 - Autorisation de programme et crédits de paiement - Restructuration et extension des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin- Actualisation 7

Mme PRIOL, rapporteure, rappelle que la commune a ouvert une autorisation de programme et crédits de paiement : Restructuration et extension des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin - par délibération du 26 mars 2019.

Cette APCP a été révisée par délibération en date du 10 décembre 2019, des 10 mars et 8 décembre 2020, des 8 avril et 19 octobre 2021 et du 7 avril 2022.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelles et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

M.RUBIO : « C'est un ajustement de fin de chantier, avec les derniers avenants où sont intégrées les révisions de prix, et quelques petits ajouts en lien, à la fois aux demandes des parents d'élèves, mais surtout du corps enseignant. Pour essayer d'avoir un projet le plus qualitatif possible. En tout cas, c'est notre volonté. »

Cette APCP a été créée pour la restructuration et d'extension des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin dont la livraison est prévue pour avril 2023.

Il convient de recalculer les crédits de paiements de 2023 et 2024.

Considérant que la révision n°7 se présente comme suit :

- Le montant de l'AP passe de 15 345 235.65 € à 15 658 508.12 € (TTC)
- Le montant des crédits consommés en 2019 : 391 685.22 € (TTC)
- Le montant des crédits consommés en 2020 : 636 560.74 € (TTC)
- Le montant des crédits consommés en 2021 : 6 278 752.14 € (TTC)
- Les crédits de paiements ouverts pour 2022 : 5 115 965.77 € (TTC)
- Les crédits de paiements ouverts pour 2023 : 3 220 000.00 € (TTC)
- Les crédits de paiements ouverts pour 2024 : 15 544.25 € (TTC)

Cette autorisation de programme est financée de la façon suivante :

- Subvention de Bordeaux Métropole-Renouvellement urbain : 8 288 677.24 €
(4 144 338.62 € en 2021, 3 315 470.90 € en 2022 et le solde en 2023)
- Subvention de Bordeaux Métropole-Politique de la ville : 500 000 €
(350 000 € en 2021 et le solde en 2023)
- Subvention Etat – DSIL : 304 838.48 €
(91 451.54 € en 2021, 67 2289.52 € en 2022 et le solde en 2023)
- Subvention du Conseil Départemental-CAE : 382 500 €,
(191 250 € en 2021 et le solde en 2023)
- Subvention du Conseil Départemental-Couverture terrain sportif : 105 000 €
(105 000 € en 2021)
- Subvention CAF : 100 000 €
- Autofinancement/Emprunt : 5 977 492.40 € TTC

Vu l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu la délibération du 26 mars 2019 créant l'APCP,
Vu les délibérations modifiant l'APCP des : 10 décembre 2019, 10 mars 2020, 8 décembre 2020, 8 avril 2021, 19 octobre 2021, 7 avril 2022,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 23 mars 2023,
Approbation à l'unanimité de l'actualisation n°7 de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) au titre de l'opération de restructuration et d'extension des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin.
Arrêt du montant de l'actualisation n°7 de l'autorisation de programme et crédits de paiement
Les crédits correspondants sont ouverts au Budget Primitif 2023, en section d'investissement.
Autorisation au Maire ou son représentant, à prendre toute décision relative à l'application de cette délibération.

Point 10 - Création Autorisation de programme et crédits de paiement- Eclairage public

Mme PRIOL, rapporteure, indique la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'éclairage public.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelles, et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandataées pendant l'année.

Cette autorisation de programme et crédits de paiement pour l'éclairage public se présente comme suit :

AP -2023-107-1	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 575 000 €	510 000 €	985 000 €	80 000 €

Les crédits non consommés sur une année seront reportés sur les années suivantes, si besoin.

M.RUBIO : « *Nous sommes en train de tirer sur un contrat de performance énergétique - première version sur l'éclairage public - et nous allons donc renouveler l'opération avec, dès l'année prochaine, un certain nombre d'investissements conséquents, à la fois pour accompagner les opérations de voiries bien sûr, mais aussi pour continuer la modernisation de l'ensemble des secteurs, avec un objectif que nous nous fixons d'un atterrissage évidemment aux 100 % leds.*

Il n'est pas certain que nous y arrivions forcément à l'horizon 2025. Parce que le parcours est long. Nous y verrons plus clair, lorsque nous aurons reconduit ce nouveau contrat. C'est l'objectif qui est fixé. Vous le voyez, nous avons mobilisé des moyens conséquents sur la question.»

Vu l'article L2311-3 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023

Vote à l'unanimité pour :

- **L'approbation** de la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) au titre de l'éclairage public.
- **L'arrêt** du montant de l'autorisation de programme et crédits de paiement à 1 575 000 €.
- **Les crédits correspondants** ouverts au Budget Primitif 2023, en section d'investissement, et les crédits non consommés sur une année, seront reportés sur les années suivantes, si besoin.

Point 11 - Budget du Service Public local à caractère Industriel et Commercial des pompes funèbres 2023 - Adoption du compte de gestion 2022 du Trésorier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2343-1 et 2, le code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R 241 16 à 33, Mme PRIOL, informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par Mme MORIN, trésorière.

Considérant la conformité du compte de gestion transmis par rapport au compte administratif du budget annexe, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire, et du compte de gestion du receveur, Mme PRIOL demande au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022.

M.RUBIO : « *L'occasion nous est ainsi donnée d'évoquer la situation du cimetière, sujet éminemment important, pour lequel nous sommes également en réflexion. Nous avons initié tout un travail pour essayer de faire des reprises de concessions, et les proposer à moindre coût. C'est une première phase de travail qui permettra ensuite, dans une seconde, de voir comment nous permettre de réaliser une extension et une augmentation du nombre de places. Ce sont des choses qu'il nous faut faire de manière progressive, étagée. En tout cas, c'est une réflexion initiée autour de la place dans notre cimetière.* »

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 23 mars 2023,
ADOPTION à l'unanimité du Compte de Gestion 2022 du budget annexe des pompes funèbres.

Point 12 - Budget du Service Public local à caractère Industriel et Commercial des pompes funèbres 2023 - Adoption du compte administratif 2022

Vu la délibération du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 ayant été exposées, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme FARCY, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le Compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M.RUBIO Alexandre, Maire.

Mme FARCY propose d'adopter le Compte administratif 2022 du budget annexe des Pompes funèbres arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>		<u>EXPLOITATION</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses ou besoins de financement HT	Recettes ou excédents HT	Dépenses ou déficits HT	Recettes ou excédents HT	Dépenses ou déficits HT	Recettes ou excédents HT
Résultat clôture précédent	9 944.17			57 220.20		47 276.03
Exercice : affect. Résultat ou report IR 001 / FR 002	9 944.17	0.00	0.00	57 220.20		
Opérations de l'exercice y compris affectation	7 075.00	23 930.83	23 930.83	25 584.17	31 005.83	49 515.00
Résultat de l'exercice		16 855.83		1 653.34		18 509.17
Résultat de clôture		6 911.66		58 873.54		65 785.20

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023,
Adoption à l'unanimité du Compte administratif de l'exercice 2022.
M.RUBIO, Maire, sorti de la salle, ne prend pas part au vote.

Point 13 - Budget Pompes Funèbres 2023 - Reprise des résultats 2022

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le vote du Compte administratif 2022,

Mme PRIOL rapporteur, demande d'autoriser la reprise des résultats 2022.

Résultat de la section d'exploitation à constater

Résultat de l'exercice	excédentaire	1 653.34 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédentaire	57 220.20 €

Résultat de clôture à constater

excédentaire 58 873.54 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement.

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédentaire	16 855.83 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficitaire	9 944.17 €

Excédent réel de financement

6 911.66 €

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2023,

A l'unanimité, autorisation de la reprise des résultats 2022 comme mentionnée ci-dessus.

Point 14- Budget des pompes Funèbres 2023 - Vote du Budget

Mme PRIOL, rapporteure, présente le budget annexe du service des pompes funèbres 2023 (HT) qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- La section d'exploitation à **67 363.54 €**
- La section d'investissement à **13 986.66 €**



Présentation générale
vue d'ensemble

Le budget présenté permet de vendre pour 9 490 HT€ de caveaux, et d'encaisser cette vente estimée (les 2 derniers caveaux de 6 places).

Il permet de comptabiliser l'évolution du stock, car ce budget annexe est un budget de gestion de stock avant tout. Il faut donc prévoir les opérations d'ordre correspondantes (inventaire intermittent).

En section d'exploitation :

En recettes :

- **8 490.00 €** de ventes du stock de caveaux (article 701).
- **58 873.54 €** de résultat excédentaire de l'exercice 2022, repris en 2023.

En dépenses :

- **7 075.00 €** pour la constatation du stock au 1er janvier 2023 (opération d'ordre).
- **0.84 €** de régularisation sur le compte « arrondis sur déclaration de TVA » de 2022 sur demande de la Trésorerie
- **60 287.70 €** pour l'équilibre de la section.

En section d'investissement :

En recettes :

- **7 075.00 €** pour la constatation du stock au 1er janvier 2023.
- **6 911.66 €** de résultat excédentaire de l'exercice 2022, repris en 2023.

En dépenses :

- **13 986.66 €** pour l'équilibre de la section.

Avant de passer au vote, Mme PRIOL demande s'il y a des observations.

- **Vote section d'exploitation : 67 363.54 €**
- **Vote section d'investissement : 13 986.66 €**

M.RUBIO précise qu'un travail a déjà été initié pour, qu'à terme, puisse être intégré ce budget annexe, à celui du budget général de la ville. Cependant, d'un point de vue administratif, les choses ne sont pas simples.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 mars 2023,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE du budget 2023 des services publics locaux à caractère industriel et commercial (Pompes Funèbres) comme mentionné ci-dessus.

Point 15 - Un projet culturel et de mobilisation des habitants : Prismes

M.PERRÉ, rapporteur, explique que cette délibération s'inscrit au croisement de l'aide de deux délégations : pour sa part, la culture, et de la participation citoyenne pour Olivia ROBERT.

Il expose le cadre du plan de relance de la culture, porté par Bordeaux Métropole, qui a adopté un plan de soutien à l'économie de proximité pour la période 2021-2022, prévoyant d'apporter son appui à la filière des arts visuels, secteur culturel très fortement impacté par la crise sanitaire. Cette action s'articule avec le plan de relance national mis en œuvre par le Gouvernement afin de préserver l'activité créative des artistes plasticiens.

« Bassens a la chance de faire partie des 9 communes de l'agglomération retenues pour ce projet, dont beaucoup de villes de la rive droite, mais pas que. Ce projet présente le grand intérêt de s'inscrire sur le temps long. Et, nous savons que c'est toujours une forme de luxe que nous avons, sur le temps long, lorsque l'on parle de création artistique, que de pouvoir prendre son temps de réflexion.

Mme ROBERT, explique que Bordeaux Métropole a missionné l'association BAM Projects afin de conduire une étude de faisabilité technique et financière sur le territoire métropolitain :

→ le projet Prismes : 1 commune / 1 artiste / 1 an / 1 création, c'est :

- *un programme d'artiste associé à un territoire, mêlant une résidence de recherches et d'expérimentations, pendant un an, pour un artiste.*
- *La création d'une commande publique, non pérenne, d'un ensemble d'actions et de rendez-vous de médiation permettant d'inclure les habitants, les usagers du territoire, dans lequel s'inscrivent : la commande et la résidence, dans les actions collaboratives.*
- *Une volonté de créer une relation à l'artiste, avant la relation à l'œuvre.*
- *Une envie de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes (communes, services, artistes, habitants,...)*

Pour ce faire, une résidence artistique, sur un an, est proposée sur Bassens.

La commission Participation Citoyenne du 16 novembre dernier a fixé une thématique pour ce projet ayant pour ambition de rapprocher les habitants, qu'ils soient présents depuis longtemps sur la commune, ou plus récemment, autour d'une histoire commune à partager et d'un projet à travailler ensemble : **« le port d'hier et le fleuve de demain »**.

Un jury de sélection, composé de 8 membres aux profils variés, a rencontré 3 artistes, le samedi 4 mars 2023 : (2 élus : Mme ROBERT, adjointe à la Participation citoyenne, M.PERRÉ, adjoint à la Culture, 1 agente de la collectivité : Fadila TALEB coordinatrice de l'espace Michel SERRES, 2 représentants associatifs : Guy BARDIN, président de l'Escale Es tuaire Gironde et Céline PIERRE, membre de l'association Ombres et Lumières, 3 habitantes : Rosa FREDJ, Laurette SEROUILLE et Florence DUMOULIN).

« Le jury a voté pour une jeune artiste peintre Cassandra CECHELLA. On retrouve dans son travail une pluralité de supports (toiles, bois, plexiglass, papier, etc.), de formats, de techniques, de gestes, d'expérimentations et de protocoles ; dont la composition est une affaire de rencontres et de confrontations avec le paysage.

Elle déploie un travail pictural tant autour d'objets qui dominent notre quotidien, de périphériques, de scènes urbaines, autant que de portraits dont les formes et les couleurs vibrantes, lignes et masses produisent des effets de mouvement, d'éclat, de relief et de résonance. (Olivia ne le dit pas).

À Bassens, Cassandra CECHELLA sillonnera le territoire pour en comprendre les contours, les reliefs et la relation qu'entretiennent les habitants avec le fleuve et sa zone portuaire.

Par des jeux de perspectives, de supports et de peinture, elle souhaite inviter les Bassenais à faire corps avec ce qui les entoure. Elle débutera sa résidence courant avril 2023.

M.PERRE : « Vous l'aurez compris, ce projet a su, à la fois, être une belle opportunité pour notre ville, pour proposer à tous nos habitants des relations avec un artiste dans son dialogue, et un échange évidemment, pour l'artiste choisi, de créer une relation avec le territoire et ses habitants. Gageons tous que le résultat soit à la hauteur de nos attentes. »

Vu l'avis favorable émis par la Commission Participation Citoyenne du 16 novembre 2022, il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville et l'association BAM projects, porteuse du projet Prismes.

APPROBATION à l'unanimité des orientations bassenaises en matière de participation des habitants.

Point 16 - APAFED - Signature de l'avenant à la convention partenariale « Mise en place d'un dispositif de prise en compte des victimes de violences conjugales et intra-familiales sur la presqu'île d'ambes » et autorisation de verser une subvention

M.RUBIO rappelle que la ville est mobilisée, en toute humilité, et à son niveau, auprès des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. L'avenant présenté concerne une convention qui va permettre d'aller un peu plus loin pour l'hiver.

Mme ROBERT souligne que la Ville participe, depuis plusieurs années, aux démarches de réflexion partagée, dans le cadre de la charte partenariale de prévention de la délinquance du territoire de la Presqu'île. Un travail a été engagé sur les besoins en termes de prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales à l'échelle de la Presqu'île d'Ambès. Les conditions d'application du projet, prenant en compte notamment l'implication financière des villes partenaires, ont été formalisées dans la convention, et validées lors du Comité de Pilotage du 18 janvier 2023.

« Pour rappel, nous votions, le 7 décembre 2020, dans cette même instance, une délibération qui nous permettait de signer une convention avec l'APAFED, pour créer la mise à disposition d'un logement d'urgence, pour les femmes et parfois leurs enfants aussi victimes de violences conjugales. L'objectif de la délibération est, comme le disait M. le Maire, d'aller un peu plus loin, et aujourd'hui de se doter d'un deuxième logement d'urgence. »

Il y a eu un comité de pilotage avec les maires et l'ensemble des élus concernés sur la presqu'île pour formaliser cette convention. Et, suite à cette rencontre, un avenant à la convention a été réalisé, stipulant la mise en place d'un deuxième logement d'urgence et la suppression des baux glissants (le bail glissant est un dispositif utilisé pour favoriser l'accès durable dans le logement de foyers en voie d'autonomie, grâce à une période transitoire de sous-location et d'accompagnement social).

La signature de la convention implique, de fait, l'attribution d'une subvention annuelle à l'APAFED. Chaque commune de la presqu'île attribue une subvention au prorata du nombre d'habitants. En parallèle, les techniciens ont fait une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif FIPDR (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation)

Dans l'attente du retour de la Préfecture de la Gironde concernant la part de FIPDR, les Villes proposent de verser à l'APAFED, dans un premier temps, une partie de la somme correspondant à leur participation. Un complément de financement pourra être versé suite à la réponse de la Préfecture, une fois le montant de la subvention de l'Etat annoncé.

La part incombant à la Ville de Bassens s'élève à 867 € pour le premier versement 2023. Cela sera le premier versement de 2023, mais entre le prorata du nombre d'habitants, et l'aide financière de l'ETAT, le montant ne sera pas forcément excessif par rapport à l'impact de cette action. Les crédits nécessaires ont été prévus lors du Budget Principal 2023 de la commune.

Mme ROBERT propose de signer l'avenant à la convention, et d'autoriser la Ville à verser l'acompte à l'APAFED. Elle souhaite rappeler quelques chiffres qui sont toujours importants et qu'il est nécessaire de connaître :

- *le premier chiffre, ce sont 106 femmes mortes en France tuées par leur conjoint, entre le 1er janvier et le 26 décembre de 2022.*
- *Depuis le début de 2023, ce sont 31 féminicides perpétrés et, pas plus tard que le 20 mars dernier à Bordeaux, à l'hôtel Mercure situé à Mériadeck, une nouvelle tentative de féminicide a eu lieu dans la soirée. Une jeune femme a été poignardée par son compagnon, avant qu'il ne retourne l'arme contre lui, se blessant grièvement.»*

M.RUBIO « *Ce sont effectivement des chiffres éloquentes qui nous obligent. Bien que, très tôt dès 2020, nous ayons essayé de nous mobiliser. Ils nous alertent, et je crois que la ville doit prendre sa part compte tenu, malheureusement, des chiffres qu'Olivia nous a communiqués, et du contexte dans lequel la société évolue. Et nous devons aller plus loin. Je suis extrêmement fier que nous puissions avancer. Cette convention est signée avec Ambarès, Ambès, Carbon-Blanc, Saint-Louis-de Montferrand, Saint Vincent de Paul, Saint-Loubés C'est toute la presqu'île qui est mobilisée aux côtés des victimes de violences conjugales et intra familiales.»*

M.ROSE : « *J'allais aller dans votre sens, et dire qu'un logement de plus n'était pas suffisant, et que compte tenu de la hauteur des montants, j'aimerais bien que nous allions beaucoup plus loin. Parce que nous avons évoqué que le foyer cela doit être : la chaleur, la sécurité ... Mais, parfois, c'est le théâtre d'horreurs innommables. Il faut que chacun puisse trouver une solution de secours, de replis. Certes, il y a le centre d'aide d'urgence qui existe. Mais, pour la durée d'occupation des logements, cela serait quand même bien qu'effectivement nous allions absolument dans votre sens si jamais c'était possible.»*

Mme ROBERT « *Je suis très heureuse de vous l'entendre dire. Je vous remercie. Après, nous ne sommes pas tous seuls. Le Maire a cité les villes qui contribuent à cette action, et donc en fonction des budgets des différentes communes de la presqu'île, ce n'est pas forcément toujours possible d'aller plus loin.*

Je rappelle que ces 867 € sont le premier versement. Dans le courant de l'année, je ferai certainement voter un deuxième versement, qui sera un peu plus conséquent. Mais, évidemment, l'idée est de développer et de monter en puissance sur ces logements.

Je ne l'ai pas précisé, mais je voudrais quand même remercier vivement les bailleurs sociaux, qui jouent le jeu, et qui se sont emparés pleinement de ce dispositif, et du souhait de la volonté politique des 7 communes de la presqu'île, que de vouloir développer ces logements qui sont censés être des logements d'urgence. Donc, bien évidemment, si on le peut, a minima cela sera au moins un logement par an. Mais, encore une fois, c'est un travail à 7, effectivement, et Bassens ne pourra pas y aller tout seul.

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du 18 janvier 2023.

Les crédits nécessaires ont été prévus lors du Budget Principal 2023 de la commune.

Mme ROBERT propose de signer l'avenant à la convention, et d'autoriser la Ville à verser l'acompte à l'APAFED.

Approbation à l'unanimité, de la démarche de co-production du projet, de la convention de partenariat, du versement de la subvention.

Point 17 - Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des OEuvres Sociales-Avenant.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 février 2023, approuvant la convention cadre avec le COS,

M.PESSUS rapporteur, rappelle que la commune a conclu une convention cadre pour la gestion des œuvres sociales à l'attention du personnel de la commune, avec le Comité des Œuvres Sociales (COS), qui a été adopté le 7 février dernier. Une subvention est allouée par le Conseil Municipal de 70 283 €.

Il remercie de nouveau ces agents élus qui mettent beaucoup d'énergie et d'engagement pour apporter les meilleures prestations à leurs collègues.

« Nous devons aujourd'hui, pour être en conformité avec les textes régissant les relations financières de la commune avec les associations, nous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 70 283 € à destination du COS, montant réglementaire fixé en fonction du nombre d'agents de la collectivité.

Il traduit aussi notre volonté que d'accompagner ce Comité des Oeuvres Sociales.

M.RUBIO remercie ces agents très engagés, parfois des agents à la retraite et « qui ont repris un peu du service » pour permettre de faire fonctionner le COS et proposer à l'ensemble des agents de cette ville un serpent de prestations et de services.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 mars 2023.

Approbation à l'unanimité de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens, et de l'attribution de la subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Bassens.

Point 18 - Contrats d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation

professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours

professionnels ;

Vu le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution

du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 mars 2023, portant sur les conditions générales d'accueil et de formation des apprentis ;

M.PESSUS, rapporteur, indique que le Conseil Municipal en séance du 31 Mai 2022, avait décidé de recourir au contrat d'apprentissage pour un apprenti cuisinier, et pour le diplôme BAC PRO. Cependant, aucune candidature correspondant au profil BAC PRO n'a été reçue. Il n'y a donc pas eu de recrutement d'apprenti en 2022.

« L'accueil de jeunes en apprentissage dans notre commune a revêtu une grande importance puisque nous avons créé 2 postes d'apprenti au budget communal, dont l'un avait déjà été pourvu à la médiathèque, et s'est achevé avec succès pour le titulaire du poste. Un 2^{ème} poste avait été créé par délibération du 31 Mai 2022, pour recourir à un contrat d'apprentissage d'apprenti cuisinier, qui n'avait pas pu être recruté en 2022, la pertinence de ce dispositif n'étant plus à démontrer, au vu des derniers chiffres nationaux. Il est important, de temps en temps, de rappeler l'importance des dispositifs avec des chiffres, puisqu'au 31 décembre 2022, 980 000 apprentis étaient en cours, dont 837 000 avaient démarré en 2022, soit un pourcentage de plus de 14 %, par rapport à 2021. Quand on pense à ce que la vision de la société était de l'apprentissage, y a encore quelques dizaines d'années, cela nous permet de voir tout le chemin parcouru. Le Comité Social Territorial a, bien évidemment, été sollicité pour avis, lors de sa séance du 21 Mars dernier, et a donné un avis favorable au dispositif. Nous sommes donc, à ce jour, en mesure de proposer deux contrats d'apprentissage. L'un au pôle Education Enfance Jeunesse : 2 logiciens la cuisine centrale précisément pour un CAP BEP cuisine sur 2 ans, l'autre à nouveau au service culture médiathèque, pour à nouveau une licence professionnelle bibliothécaire sur un an.»

M.PESSUS rappelle les points suivants :

- le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation ;
- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;
- la rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit ;
- ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

En cas d'apprentissage aménagé :

Considérant que :

- le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités/établissements territoriaux dans l'intégration d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance travailleur handicapé ;
- qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

M.PESSUS informe l'assemblée de la volonté municipale de s'inscrire, à nouveau, dans le dispositif de l'apprentissage, et propose pour cette année :

- de recourir au contrat d'apprentissage,
- d'autoriser le Maire à exécuter toutes les démarches nécessaires aux recrutements d'apprentis conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de formation
Pôle 2EJ – cuisine centrale	Préparation chaude et froide, plonge	CAP / BEP cuisine	2 ans
Culture / Médiathèque	Accueillir le public, participer aux opérations de bibliothéconomie, Participer aux différentes actions d'animation organisées par le service dans le cadre de la médiathèque dans celui de la programmation culturelle de la commune, et participer aux actions autour du numérique	Licence professionnelle bibliothécaire	1 an

M.JEANNETEAU : « Je voulais revenir sur le fait que nous n'ayons pas trouvé de candidat. Pour quelle raison ? Et pourquoi avoir choisi ce diplôme plutôt qu'un autre ? Y a-t-il un processus particulier ? La collectivité s'oriente-t-elle vers un organisme qui lui conseille ce type de diplôme ? Ou bien est-ce que c'est, par vous-même qui vous êtes dit « c'est ce diplôme qui correspond à nos besoins ? Et, au final nous n'avons pas réussi à le combler. »

M.PESSUS explique que pour 2022 cela n'a pas pu aboutir. « Nous élargissons un peu le spectre afin de pouvoir recruter plus facilement un apprenti dans ce domaine d'activités.»

M.JEANNETEAU : « Donc à la question pourquoi ce diplôme, il n'y a pas d'organisme qui vous conseille. Moi, j'ai regardé le référentiel du Bac Pro qui l'oriente vers les métiers de l'entreprise. Donc, à mon avis, c'est parce qu'effectivement le diplôme ne correspond pas aux attentes d'une structure publique. Ce qui explique qu'il n'y ait pas eu de candidat ou que vous n'avez pas été démarchés par des centres de formation d'apprentis. Je me dis donc qu'il y a, peut-être, d'autres diplômes qui permettent de répondre à ce besoin. J'ai regardé sur Pôle Emploi, il y a 4 diplômes différents qui permettent d'occuper ce poste-là. Par ailleurs, juste une remarque technique : le BEP cuisine n'existe plus depuis 3 ans. Vous ne trouverez que le CAP, et vous avez d'autres diplômes qui peuvent rentrer en ligne de compte.

Je ne sais pas si c'est faisable, mais je vous conseillerais plutôt de mettre, par rapport à la nouvelle catégorie professionnelle : diplôme de niveau 3 ou 4. Cela vous permettrait d'avoir un spectre beaucoup plus large, voire des personnes qui peuvent candidater, mais qui ont déjà un CAP, et qui aimeraient faire ce que l'on appelle une « mention complémentaire », donc un Bac + 1 : c'est un diplôme de niveau 4 qui, pour autant ne candidateront pas car ils ne verront que le CAP. Donc ils ne pourront pas postuler.

Aujourd'hui, c'est vrai que c'est une jungle de diplômes qui existent dans l'Education Nationale, et le classement est parfois différent entre le Ministère du Travail et le Ministère de l'Education Nationale. Donc des fois donc plutôt de rester sur un diplôme spécifique et écrit, peut être plutôt mettre des catégories. Et le CAP est un diplôme de niveau 3, donc si vous mettez niveau 3, cela rentre et cela ne vous enferme pas.»

M.RUBIO remercie M.JEANNETEAU pour ces précisions.

«Nous allons regarder comment nous pouvons évidemment élargir. Et, tout l'intérêt est de faire rentrer un jeune pour nous accompagner. Que l'on puisse l'encadrer avec un tuteur qui dispose d'un diplôme cohérent avec celui préparé. Sélectionner les profils et les postes à pourvoir chaque année, et lancer un appel aux volontaires dans chaque service, en leur demandant s'ils souhaitent proposer un projet à un apprenti, pour telle mission, telle catégorie... Evidemment, je souscris à vos propositions.»

M.JEANNETEAU : « La question n'est pas à poser en interne. C'est plutôt, est ce que vous posez la question au Ministère de l'Education Nationale afin de dire – nous avons ce besoin là- et ils vous diront oui vous pouvez labelliser tel diplôme parce que cela rentre, et d'autres pas. Le Bac Pro cuisine se fait en restaurant privé et donc cela ne fonctionnera pas pour la collectivité.»

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial - séance du 21 mars 2023,

Vu le projet qui lui est soumis,

A l'unanimité décide de :

- recourir au contrat d'apprentissage,
- exécuter toutes les démarches nécessaires aux recrutements des apprentis conformément au tableau ci-dessus,
- inscrire les crédits nécessaires au budget,
- signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

Point 19 - Création d'emplois permanents sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi en application de l'article L 332-8-2° du CGFP

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

M.PESSUS, rapporteur, explique les difficultés actuelles de pourvoir des emplois par voie statutaire suite au dépôt sur la plateforme emploi territorial des offres.

« Il est parfois difficile, voire impossible de recruter des agents titulaires sur certains postes lorsqu'il s'agit de métiers particulièrement en tension, et j'ajouterais que le marché de l'emploi, est plus favorable aux salariés à l'heure actuelle, ainsi que la concurrence sévère exercée par les grandes collectivités à l'encontre de nos petites communes, peuvent renforcer sur ces métiers des difficultés à recruter.

Dans l'optique de pourvoir certains postes actuellement vacants, non pourvus suite à des appels à candidature infructueux, il vous est proposé d'ouvrir plusieurs postes de contractuels selon les conditions rappelées ci-dessous :

- l'emploi d'éducateur(trice) de jeunes enfants (2^{ème} offre d'emploi) ou d'auxiliaire de puériculture de classe normale au sein de l'accueil collectif de la Maison de la Petite Enfance ayant pour but d'assurer un accueil temporaire d'enfants de moins de quatre ans au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- l'emploi de responsable prestataire maintenance des bâtiments communaux ouvert au grade de technicien territorial (3^{ème} offre d'emploi).
- l'emploi de chargé de communication dont la grande majorité des candidatures reçues sont non statutaires (1^{ère} offre emploi) ouvert aux grades de rédacteur territorial, d'adjoint administratif et d'adjoint technique.

Il rappelle également que les emplois statutaires ont été créés au tableau des effectifs comme suit :

- Emploi d'éducateur(trice) de jeunes enfants lors de la séance du conseil municipal du 28 juin 2022,
- Emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale lors de la séance du conseil municipal du 07 février 2023,
- Emploi de technicien territorial lors de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2018.
- Emploi de rédacteur territorial lors de la séance du 18 juillet 2018,
- Emploi d'adjoint administratif lors de la séance du 9 juin 1998,
- Emploi d'adjoint technique lors de la séance du 8 février 2023.

Il ajoute que, très prochainement, sera diffusée l'offre d'emploi pour le recrutement d'un graphiste/chargé de communication suite au départ par voie de mutation de l'agent exerçant actuellement ces fonctions et sera ouvert au grade de rédacteur territorial (emploi créé au conseil municipal le 15 décembre 2009).

Considérant la nécessité de pourvoir ces emplois, M.PESSUS demande à l'assemblée d'accepter, en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, que ces emplois puissent être pourvus par voie contractuelle, sur la base de l'article L. 332-8-2° du code général de la fonction publique.

Il précise que :

- dans l'hypothèse d'un recrutement contractuel, l'agent sera recruté à durée déterminée pour une durée de trois ans, et à temps complet. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. A l'issue de cette période maximale de six ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- dans l'hypothèse de recrutements contractuels, et en fonction des profils des candidats, de leur niveau d'étude, de la possession de diplômes et de l'expérience professionnelle acquise, la rémunération sera calculée par référence :
 - A la grille du grade d'éducateur de jeunes enfants et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille du grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille de technicien territorial (pour l'emploi de responsable prestataire maintenance des bâtiments communaux) et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 8^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille de rédacteur territorial (pour l'emploi de chargé de communication) et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille d'adjoint administratif territorial (pour l'emploi de chargé de communication) et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille d'adjoint technique territorial (pour l'emploi de chargé de communication), et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.
 - A la grille de rédacteur territorial (pour l'emploi de graphiste/chargé de communication) et sera modulée entre le 1^{er} échelon et le 5^{ème} échelon. Un régime indemnitaire (IFSE) pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux selon les dispositions prévues par la collectivité.

M.PESSUS rappelle que pour le poste d'EJE, 2 offres d'emploi n'ont pas abouties, et que pour le responsable prestataires de maintenance des bâtiments, nous en sommes à la 3^{ème} offre d'emploi.

Il propose à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et précise que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés, soit par voie statutaire, soit par voie contractuelle, sont inscrits au budget de l'exercice en cours. Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 21 mars 2023,

A l'unanimité, décision :

- de fixer la date de création de ces emplois au 5 avril 2023,
- de pourvoir ces emplois par voie contractuelle en cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires aux conditions mentionnées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document de recrutement relatif à cette délibération.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

M.RUBIO indique que la ville est là devant la réalité des difficultés à recruter, et parfois des besoins de souplesse que nous avons, pour essayer de trouver les meilleurs profils pour occuper les postes vacants.

Point 20 - Subventions aux associations 2023

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales

M.MAESTRO, rapporteur, propose d'affecter le montant maximal de 323 143.08 € sera alloué aux subventions et divers dispositifs de soutien au monde associatif proposés par la ville, selon le tableau ci-joint :

- subventions soumises à conventions d'objectifs,
- subventions de fonctionnement,
- valorisations soumises à participation aux dispositifs communaux (50€ par activité et par association),
- dispositif chèque jeune asso,
- réserve fonds de soutien au monde associatif.

Les montants sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2023.

Dont subventions versées dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens	249 583,00 €
CMOB	73 300
COS	70 283
Ecole de Musique	106 000
Dont subventions versées dans le cadre du fonctionnement des associations	34 129,18 €
<u>Aéro Club Marcillac Estuaire</u>	50
Amicale Laïque	2 000
Amis de PANORAMAS	300
Amis du marais de Montferrand	300
Anciens Combattants - ACVG	657
Anciens Combattants - ARAC	300
Anciens Combattants - FNACA	380
Anciens Combattants - UNC	475
APAFED	3 512,18
AS BAS SOL	150
Asso. Jeunes Pompiers de BASSENS	375
Asso. sportive du Collège	500
Association française des sclérosés en plaque	200
Ateliers RAPHAELLE	250
BASSENS PASSION COMMERCE	300
Cap Sciences	2 650
Clowns Stéthoscopes	300
Compagnons du Bousquet	700
DSFIPE - Action TURQUIE - Soutien aux victimes	1 500
Ecole du Chat	150
Escale estuaire de la Gironde	300
F.C.P.E. Collèges/Primaires/Maternelles	1 200
Foyer du Collège	720
GDS Abeilles de Gironde	100
INSUP (PROCCREA)	2 000
L'Echiquier <u>Bassenais</u>	250
Les Ateliers Colorés	400

<u>Los Pocholos</u>	300
Musique de Nuit - PANORAMAS	4 500
O2 Radio	800
Passage à L'art	6 000
Pompiers Bordeaux 18	280
PRADO - Travailleurs sociaux	1 330
Secours catholique de la Presqu'île	150
<u>Solidar*Vet</u>	400
Vélo cité	350
Dont "Valorisations des associations participantes aux dispositifs communaux"	4 900,00 €
ABPEPP	100
Amicale Laïque	650
Ateliers RAPHAELLE	400
<u>Ateleirs colorés</u>	100
<u>Azimet Rando</u>	50
	1 850
CMOB	
Conseil citoyen du quartier de l'avenir	150
<u>Foksabouge</u>	550
Goujon des Sources	300
Histoire et Patrimoine de Bassens	100
KNONGHI HI IWASSASSO	350
<u>L'Echiquier Bassenais</u>	250
<u>Solidar*Vet</u>	50
Dont réserve et chèque jeune asso à attribuer lors d'une prochaine délibération	34 530,90 €

M.RUBIO indique que l'ensemble des subventions ont déjà été évoquées à plusieurs reprises. « Elles ont été travaillées, discutées, à la fois avec les membres associatifs et avec l'ensemble des élus lors de la Commission Vie Associative et Sportive du 27 mars 2023. Toutes ont été maintenues sauf pour les associations qui, de manière volontaire, ont fait une demande de subvention revue à la baisse pour nous accompagner à équilibrer le budget. Il n'y a pas eu de baisse autoritaire de la part de la municipalité. Certaines associations ayant été jusqu'à l'annulation de leur subvention. A noter que, 323 143 € de soutien et d'accompagnement au tissu associatif, c'est notable pour une collectivité de notre dimension. »

M.MAESTRO : « Il est bon de préciser que, devant la conjoncture que connaît le monde, le pays, la majorité municipale n'a pas utilisé les subventions comme levier économique mais a procédé à un appel solidaire dans le cadre du volontariat. Il a résonné fort pour un bon nombre d'associations qui, en fonction de leurs possibilités, ont fait un effort en revoyant leurs demandes à la baisse. Nous les en remercions très chaleureusement. Preuve, encore une fois, s'il en est besoin, que cette valeur de solidarité est largement partagée par tous les acteurs de « ce supplément d'âme » qui fait encore et toujours notre très grande fierté. »

Vu l'avis favorable de la Vie Associative et Sportive du 27 mars 2023,

Adoption à l'unanimité des subventions aux associations (Mme ROUX, membre de l'association CMOB Gym volontaire, et M. GILLET, membre de l'association CMOB Pétanque, ne prennent pas part au vote).

Point 21 - Reconduction du dispositif « Chèque jeune asso » pour 2023

M.MAESTRO, rapporteur, expose que la Ville a mis en œuvre, à la rentrée scolaire 2021, un dispositif de soutien exceptionnel visant à accompagner les familles et les jeunes dans l'accès aux activités culturelles et sportives et à soutenir les associations locales.

Intitulé « Chèque jeunes asso », ce dispositif vise à :

- Accompagner les jeunes et les familles, touchés par un climat social et économique difficile, dans l'accès aux activités culturelles et sportives
- Renforcer l'inscription et la réinscription des jeunes Bassenais et Bassenaises dans une des associations de la commune, afin de redynamiser le tissu associatif local qui a vu ses activités fortement bouleversées par la crise sanitaire et ses effectifs diminuer.

Ce chèque d'un montant de 50 € est destiné à tous les jeunes Bassenais jusqu'à 18 ans, sans condition de ressource, dans la limite d'un chèque par jeune. Les jeunes Bassenais pourront, dès lors, se rapprocher de l'association de leur choix, afin de bénéficier d'une réduction de 50€ sur le prix de la licence, ou de l'adhésion.

La ville souhaite renouveler ce dispositif en 2023, qui débutera avant l'été, afin de permettre aux habitants de se diriger vers les associations, au plus tôt, pour débuter la saison 2023-2024.

« Cette année, la distribution débutera plus tôt car certaines associations commencent dès la fin de l'été, et le but est de pouvoir toucher le maximum de personnes. ».

Le versement de cette subvention fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable de la Vie Associative et Sportive du 27 mars 2023,

Adoption à l'unanimité du renouvellement du dispositif « Chèque jeune asso » pour 2023.

Point 22 - CAP33 2023 - convention de partenariat avec le Département

Contexte et objectifs locaux

M.MAESTRO, rapporteur, rappelle, que la ville a défini, dans son Projet Educatif Local, ainsi que dans le projet social de territoire, un axe sur l'appropriation de la vie sociale et locale par l'enfant et le jeune, en proposant une offre et des pratiques où chacun trouve sa place, en garantissant l'égalité des chances.

Il rappelle que le dispositif CAP33, est un dispositif porté par le Département visant à proposer, aux territoires participants, un accompagnement dans la mise en place d'activités estivales. Un cahier des charges est donc à respecter.

De plus, la ville souhaite développer, en cohérence avec son PEL et le Projet Social de Territoire, dans le cadre de sa politique sportive et culturelle, des dispositifs répondants aux critères suivants :

- Faciliter l'accès au sport pour tous les âges,
- Développer le sport santé,
- Encourager les rencontres et la convivialité pour le mieux vivre ensemble,
- Proposer quotidiennement des animations sportives,
- Faciliter l'accès, le partage et la connaissance de la culture pour tous les âges,
- Développer une politique active dans le domaine du patrimoine.

C'est pour répondre à ces objectifs que la ville a souhaité s'inscrire dans le cadre du dispositif CAP33, avec une première expérimentation sur une période d'un mois, en 2017, et une reconduction du dispositif sur deux mois depuis 2018.

Bilan de la sixième édition

La 6^{ème} édition de CAP33 s'est déroulée du 1er juillet au 27 août 2022 sur Bassens.

4 713 participations, réparties sous la forme d'offre suivante :

- 80 séances d'approfondissement
- 24 tournois
- 27 animations diverses
- 11 évènements

M. MAESTRO précise que cette dynamique n'aurait pu exister sans la mobilisation de près de 50 intervenants, dont certains pas de la commune, sur l'ensemble des heures d'ouverture du centre, et notamment la forte implication du tissu associatif local sportif et culturel, sur une période où il est difficile de mobiliser les bénévoles.

La mise en place du CAP33 junior a également connu un réel succès auprès du public 8-14 ans, avec 704 participations, 106 séances proposées sur les différents sites.

Un temps conséquent a été confirmé sur le quartier de l'Avenir, avec en particulier des animations sur les équipements sportifs autour de l'espace Michel.SERRES.

Centre CAP33 2023

Fort de ce bilan, la ville souhaite poursuivre la mise en place de ce dispositif pour la période estivale de 2023.

Le Centre CAP33 Bassens ouvrira donc ses portes 6 ½ jours sur 7, du 3 juillet au 26 août 2023 (samedi après-midi en plus cette année grâce au partenariat avec la piscine).

Les objectifs restant inchangés, les activités proposées seront de nature à profiter à tous les publics, répartis sous forme de pôle sur l'ensemble du territoire bassenais, avec le souci constant de proposer des animations bienveillantes et respectant l'esprit « CAP33 », c'est-à-dire fondé sur la convivialité et le bien-être.

Aménagement des activités au vu du contexte sanitaire

Le contexte sanitaire étant apparemment « derrière nous » les règles liées n'ont pas d'impact sur la programmation de cette 7^{ème} édition.

Ainsi, cette dernière respecte les principes suivants :

- la majorité des animations proposées sont soumises à réservation,
- Retour du CAP33'Tour, le samedi 22 juillet lors de la fête champêtre avec la participation de 6 comités sportifs potentiels sur la plaine des sports Séguinaud.
- Il est demandé aux participants de se munir de gourdes et autres accessoires nécessaires aux différentes activités (tapis, serviettes, chaussures adéquates et propres si délocalisation en intérieur) par mesure d'hygiène.

Focus sur le CAP33 juniors

La ville a souhaité, en lien avec le Conseil Départemental, maintenir sur le territoire bassenais un « CAP33 juniors » (8-14 ans), pour permettre de toucher un public plus large et plus jeune. Cela viendra aussi renforcer la dynamique du Renouveau Urbain, en investissant les espaces et sites pour la jeunesse autour de l'Espace Michel SERRES, mais aussi les autres quartiers de la commune (Meignan, Bousquet,...)

Cela a également eu un réel succès, puisqu'en 2022, il y a eu plus de 700 participations de ces jeunes.

Ainsi, il sera proposé une programmation spécifique destinée aux 8/14 ans, avec des activités adaptées à cette tranche d'âge. Les animations « Quartiers d'été » viendront compléter une offre conséquente.

Au total, 106 séances proposées, sur les différents sites. Avec notamment celles très suivies autour de l'espace Michel SERRES.

L'animation Quartier d'Été viendra compléter ce programme.

Partenariat entre la ville et le Conseil Départemental

Une convention de partenariat entre les deux collectivités permet de fixer les engagements de chacun.

M.MAESTRO précise que l'objet de la convention est de définir les obligations des différentes parties, ainsi que le financement et la mise en place de l'opération CAP33 pour l'année 2023.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la démarche de co-production du projet avec le Conseil Départemental, dans le cadre d'une convention de partenariat, et d'autoriser le Maire à la signer.

Tarifification des activités

Poursuivant la philosophie d'un centre CAP33 urbain, il est proposé de reprendre les principes tarifaires de l'édition précédente, à savoir :

- Des activités découvertes et des tournois gratuits sur tout l'été.
- Une 1^{ère} séance d'approfondissement gratuite : les séances suivantes (à partir de la 2^{ème}) deviennent payantes (2 € par séance), uniquement sur les activités « bien-être / fitness » prévues de manière récurrente

Il sera remis par les chefs de centre lors des inscriptions :

- des tickets payants à 2€
- une carte de pointage (gratuite) pour valider les types d'activités gratuites puis payantes choisies par le participant.

M.RUBIO indique que CAP 33 est un dispositif remarquable avec, durant l'été 8 semaines de manifestations, des propositions d'activités pour toute la famille, et aux 4 coins de la commune. *« Un dispositif qui fait envie, car nous drainons un public plus large que le simple périmètre de Bassens. Et, ce qui nous permet d'avoir une telle dimension : c'est bien l'implication et la mobilisation des tissus associatifs qui nous permettent d'élargir considérablement l'offre d'activités. Pour certaines aussi, c'est l'occasion et le moyen de se faire connaître. De donner envie d'adhérer ou de s'investir au sein de l'association. C'est donc un partenariat gagnant-gagnant, pour un dispositif qui nous permet de proposer des activités aussi à toutes celles et ceux qui ne peuvent pas partir en vacances. C'est aussi pour cela que nous souhaitons le pérenniser, et le compléter avec un certain nombre de manifestations culturelles qui émaillent l'été Bassenais, dont celui de « Quartier d'été ». Nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est important que nous restions présents, que nous occupions l'espace public, et que nous ayons des propositions pour l'ensemble de nos habitants y compris pendant la période estivale. »*

M.MAESTRO demande au Conseil Municipal d'approuver la proposition tarifaire de l'édition CAP33 2023.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative et Sportive du 27 Mars 2023.

A l'unanimité :

ADOPTION de la démarche de co-production du projet et la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde.

Et VALIDATION des tarifs mentionnés ci-dessus pour le dispositif CAP33 2023.

Point 23 -Subvention annuelle au Club Municipal Omnisport de Bassens

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 février 2023, approuvant la convention d'objectifs avec le CMOB, M.MAESTRO, rapporteur, rappelle que la commune a conclu une convention d'objectifs avec le Club Municipal Omnisport de Bassens (CMOB), votée le 7 février dernier.

Dans le Budget Primitif, une subvention de 73 300 € est allouée par le Conseil Municipal. Afin de se conformer aux obligations réglementaires et comptables applicables aux subventions supérieures à 23 000 €, il convient de formaliser ce concours par un avenant à la convention cadre précitée (article 4).

M.RUBIO : *« C'est plutôt le contre-exemple des autres, car c'est la seule qui voit sa subvention augmenter de 5 000 € avec toute la préparation du nouveau projet du CMOB, et que cela faisait un moment que nous pensions augmenter la participation communale, car de nouvelles activités se sont créées. Nous allons beaucoup investir sur nos infrastructures, avec des projets et des sections à accompagner, des adhérents qui reviennent désormais après 2 années difficiles. Il était donc important pour nous de pouvoir participer à la juste hauteur aux côtés des différentes sections de notre CMOB. »*

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative et sportive du 27 mars 2023, **APPROBATION** de la confirmation de l'attribution d'une subvention de 73 300 € au Club Municipal Omnisport de Bassens pour la convention d'objectifs et de moyens, et **AUTORISATION** au Maire ou son représentant à prendre toute décision relative à l'application de cette délibération.

Point 24 - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « école de musique de Bassens » et versement de la subvention de fonctionnement 2023

M.MAESTRO, rapporteur, rappelle qu'une convention d'objectifs a été signée entre la ville et l'association « Ecole de musique de Bassens » afin de fixer les attendus de la commune conditionnant les financements et la mise à disposition de moyens humains et matériels, et ce pour 3 ans, et précise que celle-ci est arrivée à son terme.

Il propose de verser une subvention de fonctionnement de 106 000 € dans le cadre du budget 2023. Cette subvention fera l'objet d'une réévaluation annuelle.

La subvention dépassant le seuil de 23 000 €, une convention d'objectifs pour une durée de 3 ans est signée entre la Ville et l'association.

Par la signature de cette convention, l'association s'engage notamment sur des objectifs de territoire :

- donner la possibilité à toute personne dûment inscrite de faire de la musique en développant l'éducation artistique dans le domaine musical et instrumental, en organisant des cours de solfège, chant et instruments musicaux, à titre individuel ou dans le cadre d'ensembles.
- adhérer et participer à la dynamique du PEL (Projet Educatif Local),
- adhérer à la charte des associations et respecter les obligations y figurant.

Par ailleurs, l'association est tenue de respecter des obligations administratives qui sont communes aux associations bénéficiant de financements communaux.

En contrepartie, la ville s'engage à participer :

- au financement du fonctionnement de l'association par le versement d'une subvention votée annuellement,
- à la mise à disposition de locaux afin que l'association puisse y développer ses activités ainsi que du matériel pédagogique existant.

M. MAESTRO propose de valider le contenu de la convention d'objectifs, entre la ville et l'association « école de musique de Bassens », et d'autoriser sa signature ainsi que ses éventuels avenants.

M.RUBIO : *« La commune a la chance d'avoir une belle école de musique, qui fonctionne grâce à de nombreux bénévoles, et permettez-moi de saluer Michel HIBON, le Président de l'Ecole de Musique, qui fait partie des fidèles publics qui viennent assister aux Conseils Municipaux. Elle a de nombreux professeurs de musique salariés, des adhérents, des petits Bassenais, qui découvrent les plaisirs du solfège, apprennent la musique, la pratique de l'instrument, mais aussi de jouer ensemble grâce à leur installation dans l'Ecole de Musique. C'est une des associations qui, volontairement, a revu à la baisse de 2000 €, sa subvention importante, que nous leur versons chaque année, afin de leur permettre de fonctionner. »*

ADOPTION à l'unanimité du contenu de la convention d'objectifs entre la ville et l'association « école de musique de Bassens », et autorisation de signer la convention d'objectifs mentionnée ci-dessus, ainsi que ses éventuels avenants.

Point 25 - Avis commune de Bassens - Enquête publique RER Libourne-Arcachon

M.BOUC, rapporteur, expose que depuis plusieurs années la région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, le département de la Gironde et SNCF Réseau, œuvrent conjointement au développement d'un réseau express régional métropolitain (RER métropolitain).

Dès à présent, cette mise en service progressive assure un gain de temps pour les usagers, et améliore la fréquence des trains en gares. Ces bénéfices offrent une solution alternative à la voiture individuelle et accélèrent la mobilité quotidienne des usagers.

La commune de Bassens, située sur la ligne RER Libourne-Arcachon, s'est engagée à la transformation de la gare de Bassens en pôle d'échange multimodal (PEM).

Il s'agit d'un axe majeur du Schéma des Mobilités bassenais adopté en Conseil Municipal du 19 octobre 2021.

Cette volonté répond à un enjeu majeur de mobilité à l'échelle métropolitaine d'autant que la gare de Bassens offre une accessibilité directe à la gare de Cenon (4 mn), à la gare de Bordeaux St-Jean (9 mn) et à terme à la gare de Talence-Médoquine et au domaine universitaire (15 mn). Cet équipement très attendu par nos administrés, l'est également par les acteurs économiques de la zone industrialo-portuaire et le Grand Port Maritime de Bordeaux.

La ville de Bassens, Bordeaux Métropole, en partenariat avec Gares & Connexions et SNCF Réseau travaillent collectivement au développement du pôle d'échange multimodal de la gare de Bassens.

Ce projet est également l'occasion d'améliorer l'offre de mobilités sur la commune tout en renforçant les cohérences avec le PEM. C'est notamment le cas avec la liaison bus express Presqu'île-Campus (COROL 31) dont l'arrêt avenue Manon Cormier se situera dans la dynamique directe du PEM avec une connexion en voie verte par la rue Goya.

L'accessibilité et l'intermodalité s'effectuera par l'accès sécurisé tous modes à la gare, le renforcement des modes actifs et de l'offre de stationnement sur le parvis de la gare (station VCub et vélos en freefloating), le confortement de l'offre de stationnement automobile dans l'environnement direct de la gare et enfin par une desserte directe en transport en commun par le biais d'un quai intégré au parvis de la gare.

Récemment, Gares & Connexions et SNCF ont engagé les études préliminaires qui ont démontré la nécessité d'allonger et d'adapter les quais en gare de Bassens (besoin de dénivellation) pour répondre à la nouvelle configuration du matériel roulant utilisé sur la branche Arcachon-Bordeaux-Libourne.

L'avancée des différentes études laisse entrevoir des travaux au 2^{ème} semestre 2023 pour la partie réaménagement des espaces publics effectuée par Bordeaux Métropole et en 2025-2026 pour les travaux d'adaptation des quais portés par SNCF Réseau.

Ainsi, SNCF Réseau a saisi notre collectivité afin de recueillir un avis relatif au projet de service Libourne-Arcachon conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement.

Le projet, pour permettre une densification des services, porte sur l'aménagement des installations ferroviaires en gare d'Arcachon et Libourne, la création d'un pôle d'échange multimodal à Talence Médoquine composé d'une nouvelle halte ferroviaire et des espaces publics attenants, l'adaptation des quais des gares de BASSENS, Saint-Loubès, Saint Sulpice-Izon et Vayres, ainsi que le renforcement des installations électriques entre Lamothe et Arcachon.

Par conséquent :

- Au vu de l'intérêt du projet RER Libourne-Arcachon, de son évaluation économique et sociale, de la volonté d'améliorer les mobilités de l'aire urbaine bordelaise, des engagements de mobilités durables, des effets concomitants directs en lien avec le projet de PEM de Bassens et de la concertation volontaire préalablement engagée,
- Après avoir pris connaissance des résultats de la concertation qui ont permis d'informer, d'assurer la participation et la mobilisation du public.
- Après avoir constaté la qualité technique et l'exhaustivité de l'étude d'impact, les réponses et précisions apportées aux questionnements du public, les propositions d'amélioration confirment l'opportunité du projet de RER Métropolitain et de ses aménagements ferroviaires.

- D'autre part, le projet de PEM de la gare de Bassens, s'inscrit comme un projet de politique de mobilité durable, avec la perspective de l'adaptation du gabarit du pont cadre qui pourrait permettre de développer l'intermodalité et l'usage des modes doux.

A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne, au titre du Programme opérationnel aquitain FEDER-FSE+2021-2027, sont susceptibles d'apporter leur soutien financier.

M.RUBIO : « La gare fait évidemment partie du point central, c'est la clé de voûte de notre Schéma des mobilités à Bassens, que nous avons d'ailleurs adopté fin 2021. Nous avons décliné, le Schéma des mobilités métropolitaines, en Schéma des mobilités Bassenais. Quelques exemples de trajets : nous sommes à 9 mn de Bordeaux. Demain, la Médoquine va nous mettre à moins de 20 mn du campus universitaire. Cela va considérablement changer les possibilités de déplacement à l'échelle de la métropole, c'est une évidence.

Nous avons encore « quelques matchs » à jouer, car la partie n'est pas gagnée, même si les travaux démarrent dès cette année, autour du parvis de la gare, avec la création de stationnements. Avant cela, un stationnement supplémentaire sur le parking LAFON va être créé, car aujourd'hui la gare est de plus en plus utilisée, et nous avons des difficultés de stationnement. Nous avons une solution pour permettre de désengorger un peu, et Daniel GILLET travaille beaucoup avec les services du PTRD de la Métropole pour faire en sorte qu'elle soit réalité au plus vite.

Mais, il va nous rester, là-aussi, « quelques matchs à jouer » au-delà des travaux de la métropole, qui viennent d'être évoqués. C'est la série de travaux beaucoup plus lourds et plus chers, qui sont engagés par la SNCF. Avant qu'ils actent - ce qui vient d'être fait - il fallait que nous fassions la démonstration de la fréquentation, et des perspectives de fréquentation de la gare. Et, quand on regarde les derniers chiffres de 2022, nous rentrons désormais pleinement dans l'épure d'un vrai Pôle d'échanges Multimodal, tel que la SNCF, mais aussi la Région, en ont aujourd'hui la vision.

Cela permet aussi d'aller chercher des financements européens pour des travaux lourds qui sont la mise en accessibilité des quais et notamment comment on traverse les voies de manière tout à fait sécurisé. Lorsque l'on prend le train, on a toute une partie du quai avec un dénivelé important, et c'est très compliqué de monter ou descendre ! Il va donc falloir mettre tout cela à la bonne hauteur, et surtout les allonger. Car, le matériel roulant évolue, nous allons avoir des trains de plus grandes capacités. Mais, si l'on veut pouvoir les accueillir il faut à tout prix allonger les quais, et dans ce secteur-là, ce n'est pas d'une grande simplicité ! Cela demande un peu de temps, mais tout cela va s'enchaîner assez vite avec sur 2023-2024 : la Métropole, et sur 2025-2026 : la SNCF, avec une transformation en bonne et due forme.

Cela ne nous était pas forcément demandé dans le cadre de cette concertation, car nous sommes là sur une concertation large à l'échelle de la ligne Libourne-Arcachon. Mais, nous sommes ici, à Bassens, et nous n'avons pas pu nous empêcher d'y injecter quelques éléments purement Bassenais. Et notamment, notre préoccupation autour du pont-cadre qui, aujourd'hui représente un vrai goulot d'étranglement à la croisée entre la gare, le site Lafon, mais aussi la traversée de la voie ferrée et la connexion avec le Bus Express demain.

Vous savez que c'est un projet ancien, que nous avons déjà mené de nombreux combats pour essayer d'avancer. C'est cher d'élargir ce pont, et on le remet comme un élément important de cette concertation parce que, si on veut que tout cela finisse par fonctionner, en cohérence et en fluidité, il faut à tout prix que nous arrivions à remporter ce match. Mais, c'est encore une autre partie !

Nous avons accepté, dans un premier temps, de travailler sur la gare, sans quoi nous étions un peu coincés. Mais, on ne lâche rien, de nos ambitions en la matière, et tôt ou tard, il nous faudra pouvoir avancer sur le sujet du pont cadre.

Dernier élément que je vous livre, avec beaucoup de prudence, et de nuances, vous savez que le RER Métropolitain, pour qu'il se développe, et qu'il devienne une totale réussite, a un élément crucial : c'est le ticket multimodal. Faire en sorte que cela puisse être le même ticket, dans un bus, un bateau ou un train. Le président ANZIANI nous a annoncé de bonnes nouvelles lors du dernier conseil de Métropole. Il se pourrait que les choses se décaient, aillent beaucoup plus vite que prévues, et que peut être, à la fin de l'année, nous puissions avoir des avancées très concrètes sur la question du ticket multimodal.»

M.ROSE : « Je suis entièrement favorable au projet. Je veux juste soulever une petite alerte sur l'effet rebond que créera un RER métropolitain. C'est quelque chose qui a été constaté, partout où ont été mis en place des transports extrêmement rapides.

Dans un premier temps, il y a moins de véhicules. Dans un deuxième temps, ils reviennent tous, et l'amélioration des temps de trajet amène les gens à habiter un peu plus loin. Puisqu'on ne raisonne pas en kilomètres, on raisonne tous en termes de temps passé ! Et, si on a un peu moins de temps sur le trajet, on va avoir une densification qui va se faire croissante en périphérie, et qui va rapidement conduire à des temps de trajet qui seront similaires à ce qu'on peut avoir à l'heure actuelle.

Je mets juste une alerte là-dessus, à savoir qu'un projet de ce type fonctionne, si derrière il y a aussi une réduction du nombre de véhicules qui sont amenés à se déplacer, et s'il y a moins, de la part de la métropole, de stratégie d'augmentation de la population. »

M.RUBIO : « Dans votre raisonnement, j'avais compris que vous déploriez le fait que, justement, de nombreux habitants allaient plutôt avoir tendance à s'éloigner, au motif qu'ils allaient trouver là un moyen de transport efficace, qui leur permette rapidement l'accès aux centralités métropolitaines. »

M.ROSE : « On fait un appel d'air, et il y a un effet rebond ! On constate, au grossissement de de la métropole, que la densification sur toute la surface va favoriser cette extension et cette densification. »

M.RUBIO : « Donc vous voulez lutter contre l'étalement urbain ! »

M.ROSE répond oui.

M.RUBIO : « Et donc vous prônez la densification à l'intérieur de la métropole, si vous ne voulez pas que les gens aillent habiter plus loin ? Il va donc falloir que les gens habitent à l'intérieur de la Métropole ! Plus près, quitte à dire qu'il ne faut plus loger personne sur la métropole ... »

M.ROSE : « Pas exactement, ne caricaturez pas !

La densification ne veut pas dire l'extension ! A l'heure actuelle, on fait de la densification et de l'extension. C'est un constat ! Regardez les photos satellites sur la métropole : au fur et à mesure des années on constate bien que l'on s'étend et que l'on densifie. »

M.RUBIO : « Je peux être d'accord avec vous. Donc quelle est la parade ? On parle d'aménagement. C'est très intéressant comme question : soit on se dit que l'on veut lutter contre l'étalement urbain, car cela consomme des surfaces, cela imperméabilise, et je peux bien l'entendre. Mais, la contrepartie à cela, c'est de dire que la ville centre prend de la hauteur.

Est-ce que c'est ce que l'on veut ? J'avais compris que tous les 3, ce n'était pas ce qui vous intéressait ? Donc, si l'on veut quand même loger les gens, il faut que nous acceptions, peut-être, que pour faire moins haut, l'on fasse plus large.

Mais, c'est une vraie contradiction et c'est une équation éminemment complexe à résoudre ! Parce que vous ne pouvez pas dire, dans le même temps : je ne veux pas construire au sein de la métropole, je ne veux pas que ça prenne de la hauteur, mais je ne veux pas non plus, qu'en périphérie, on aille construire car cela consomme des espaces, et puis finalement votre RER cela va être un moyen de continuer à élargir la ville. »

M.ROSE : « Non, c'est plutôt une stratégie d'îlots urbains, et pas une stratégie de métropoles. Il y a pas mal d'analyses qui montrent que le système de métropolisation a un avenir plutôt incertain, surtout par rapport aux problématiques de transport de production des denrées, et de les amener au sein de la ville. »

M.RUBIO : « Mais cela, on peut le partager ! Ce que j'aimerais, parce qu'aujourd'hui c'est cela que je ne vois pas, et pas forcément par rapport uniquement à vous, parce qu'il y a plusieurs écoles de pensées sur le sujet. Quand on dit cela, on veut nous amener à quoi ? Tous habiter dans du R+14, les uns sur les autres, parce que l'on ne veut pas s'étaler ? Et, parce que l'on veut préserver des espaces, pour planter des arbres, ou pour installer des maraîchers ? »

M.ROSE : « *Mon propos n'était pas là, mais de faire attention à l'effet rebond qui, s'il n'est pas parfaitement encadré, est systématique.* »

M.RUBIO : « *J'ai parfaitement entendu ce que vous dites. Mais je voulais vous faire toucher du doigt que l'équation est complexe à résoudre parce que nous sommes tous bardés de plein de paradoxes. Et que l'on veut tout. On veut tous avoir un toit sur la tête, ce qui me paraît le premier besoin essentiel de nos habitants, à un tarif plutôt abordable, parce que vous en conviendrez, c'est de plus en plus compliqué ne serait-ce que d'avoir accès aux crédits, ou de financer un loyer. Cela veut dire que l'on fait de la production de logements en quantité, pour faire en sorte que les prix n'augmentent pas. Mais, on ne prend pas du tout cette tendance-là, car tout le monde dit : on construit trop ! Vous les premiers, vous me dites, vous construisez trop, et il faut moins de produits sur le marché ! Moins de produits : cela veut dire qu'on chasse, d'abord, les classes moyennes des centralités métropolitaines, parce que les prix explosent. Qu'aujourd'hui, l'accès au crédit est devenu infernal. Et il n'y a que 40 % des prêts immobiliers qui sont acceptés. Cela veut dire qu'il faut amener les gens à habiter plus loin. Et là, vous me dites, il ne faut pas faire un RER Métropolitain !* »

M.ROSE : « *Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire. Mon propos n'était pas là, mais de faire attention à l'effet rebond qui, s'il n'est pas parfaitement encadré, est systématique. Vous savez très bien quelle est ma position par rapport à la mobilité. Donc je ne peux être que favorable à ce projet. C'est évident !* »

M.RUBIO : « *Ce sont des débats extrêmement intéressants, mais qui nous amènent à une réflexion autour des aménagements, et de comment nous voyons la ville ! Et moi, je peux parfois m'opposer à certains élus métropolitains, qui nous disent « construire la ville sur la ville, il faut prendre de la hauteur ». Parce qu'ils sont dans cette vision-là, en disant qu'il ne faut pas consommer des nouveaux espaces naturels, d'ailleurs le zéro artificialisation nette va nous y conduire.*

Mais, il faut que tout le monde en ait bien conscience. Cumulé à la ZFE où, si vous n'avez pas la bonne voiture, vous n'allez même plus pouvoir entrer dans les centralités... Il faut quand même que l'on ait des infrastructures de transport, qui permettent aux gens de continuer à venir en métropole. Ou alors, on va monter des murs, on va dire aux plus fragiles : partez parce que de toute manière cela va devenir de plus en plus compliqué d'habiter, et en tout cas de plus en plus cher. Et, à ceux qui sont en périphérie, on va leur expliquer « attention à l'effet rebond, il ne faudrait pas que vous veniez saturer nos axes de circulation ! »

M.ROSE : « *Mais, pour moi, la problématique fondamentale c'est d'être sur l'attractivité du centre de la métropole par rapport à la périphérie. Le problème fondamental il est là !* »

M.RUBIO : « *Mais pour cela, si l'on veut faire en sorte que les villes et des territoires périphériques se développent, il va falloir que l'on consente qu'ils construisent un peu de logements, des infrastructures de services, et des installations pour y accueillir de l'emploi. Parce que c'est cela que l'on veut. Quand je dis on veut tout, c'est dire que l'on veut rapprocher les habitants de leur lieu d'emploi, mais il ne va pas falloir construire : une usine, des bureaux, une entreprise, parce que cela va venir consommer du foncier.*

Nous, à l'échelle de la ville, quand on refait Prévert le Moura, c'est un très bon exemple. Nous avons baissé les hauteurs - la contrepartie c'est que l'on utilise un peu plus de foncier - Mais moi j'assume, parfaitement, d'utiliser plus de foncier, pour créer des conditions de vie plus acceptables, plus agréables. Un peu de foncier pour faciliter, et redonner une qualité de vie aux gens. Moi, je l'assume parfaitement ! C'est ce que nous faisons !

Lorsque nous avons fait la réunion publique jeudi, la question des habitants a été : vous allez reconstruire, quelle va être la hauteur ?

Et si l'on veut reconstruire avec moins de hauteur, cela nécessite de s'étaler un peu. Cela fait partie des débats que l'on aura tous, les uns les autres, avec ces nouvelles réglementations.

Avec une idée quand même, c'est qu'au bout du bout de toutes ces belles orientations, et de ces beaux objectifs, il y a des gens aujourd'hui qui sont dans la galère pour avoir un toit au-dessus de la tête.

Quand je regarde le nombre de demandes de logements au CCAS qui sont exprimées, et pas pour des gens qui arrivent des périphéries, juste pour des Bassenaises et Bassenais : à chaque

fois, parce qu'on veut loger ses enfants, parce qu'on veut rapprocher ses parents... Parce que nos modes de vie font que l'on démarre sa vie avec un appartement, très vite la situation évolue, là où il y avait un appartement, il en faut maintenant 2. Mais comme on se dit qu'à Bassens on ne vit pas si mal, on souhaite y rester. Et bien non ! Il nous faut un peu plus de logements, et nous avons la chance d'avoir une population qui continue de faire des bébés, et c'est plutôt positif.

Mais, tout cela mis bout à bout, cela veut dire qu'il faut que nous soyons extrêmement vigilants aux grandes théories, parfois un peu fumeuses que nous sommes capables de poser autour de la table à quelques élus. Parce qu'il y a des gens qui souffrent, et des gens qui ont besoin d'être logés. Et quand on esquisse ce genre de scénario, cela me fait bien peur, sur notre capacité à produire du logement, en tout cas à faire du logement accessible pour celles et ceux qui en ont besoin. C'est simplement ce paradoxe-là que je voulais souligner.»

M.JEANNETEAU : « Construire, je ne sais pas ! Ce qui serait déjà aussi bien c'est, d'après moi, que l'on s'attaque, à tous les logements qui sont inoccupés. Là pour moi, c'est un sujet ! C'est une manière de répondre aux besoins de préempter du foncier. Cela va avec, mais effectivement, cela ne suffira pas ! Cela peut permettre d'éviter de construire une résidence par exemple. Identifier une trentaine, une quarantaine de logements inoccupés, sur le territoire de Bassens mais pas que, il y en a de disponibles. Effectivement, par contre, c'est beaucoup plus long, car les raisons pour lesquelles on ne vend pas, ou on ne loue pas, sont multiples et diverses. C'est évidemment beaucoup plus de temps, mais cela éviterait de construire. Et puis, les logements ne sont pas toujours de qualité, car ils ne sont pas toujours bien entretenus. Mais la réhabilitation, moi j'y crois ! C'est aussi un sujet sur lequel, je trouve, que l'on ne travaille pas assez. On peut parfois avoir l'impression que construire c'est facile, mais ce sujet-là prend beaucoup de temps et d'énergie. Moi je pense que c'est un sujet sur lequel on devrait vraiment travailler, et pas forcément au niveau de la commune, mais peut être intercommunal. Avoir des personnels qui s'en occupent. En tout cas, il y a un vrai travail à faire, et parfois lorsque l'on regarde les logements inoccupés sur la Métropole, le nombre inquiète.»

M.RUBIO : « Vous l'avez dit, c'est un sujet qui se traite à l'échelle de la Métropole, ne serait-ce que parce que c'est d'abord sa compétence. Nous sommes très mobilisés sur les questions du logement vacant. Il y en a, mais ils ne sont peut-être pas si nombreux que cela. Les difficultés, vous les avez évoquées :

- L'état des logements, c'est une vraie difficulté à contourner car, en fonction de la domanialité, la propriété : on ne peut pas tout faire et à n'importe quel prix non plus.*
- La rénovation : la ville fait la démonstration que, même quand les rénovations sont compliquées nous les faisons quand même. Je pense à la résidence Beauval, même si c'est très compliqué, et personne ne s'en cache ici, et si cela a été très long, le bailleur est en passe d'aboutir.*
- Nous avons quelques opérations à venir dans la foulée,, notamment avec ce même bailleur, parce qu'il va falloir travailler sur le patrimoine de logement social sur la commune. Quand on s'apprête là, à faire de la réhabilitation-rénovation du Clos Prévert, cela ne va pas être une partie de plaisir. Cela ne va pas forcément être simple, même si nous sommes très mobilisés pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.*

Nous sommes obligés d'ajouter quelques nouvelles constructions, mais moi je ne suis pas un fana de la construction. Moi aussi, j'aimerais que nous évitions de trop construire. Mais, quand vous avez les habitants en face de vous, qui sont en vraie galère, en vraie détresse, vous comprenez que l'on a besoin d'avancer. Mais, il ne faut pas faire n'importe quoi, n'importe où.

Cela veut dire que, parfois, on ne peut pas être tout à fait dans « le purement intellectuel » du Zéro artificialisation nette de la ville sur la ville. On en fait une forme de compromis, pour que tout cela se passe de manière acceptable, et que la ville n'y perde pas son âme au passage. Parce qu'ici tout le monde est attaché à ce village, qu'est encore Bassens. En tout cas, c'est ma perception, et c'est l'état d'esprit dans lequel nous faisons les choses. Donc, la rénovation oui, l'accession de logements vacants évidemment, mais la question de la construction on n'y échappe pas malheureusement, ou alors on sera demain de moins en moins nombreux ici, et cela sera extrêmement compliqué pour l'avenir.

On parle du logement, mais la construction ce n'est pas que ça ! Ce sont aussi des locaux pour les entreprises, parce que si l'on veut moins prendre le RER, ou moins le bus, nous avons besoin, sur la rive droite, de créer de l'emploi à proximité, et faire en sorte que demain on traverse un peu moins la Garonne.

Cela veut donc dire que nous acceptons de voir de l'activité économique s'installer. On parle du logement social et accessible pour les habitants, mais c'est la même chose, et vous le savez bien pour les artisans, les TPE PME. L'une des grandes difficultés pour maintenir et pérenniser une activité, c'est un accès à des locaux qui leur permettent de pouvoir se projeter dans l'avenir, et à un tarif attractif. C'est au moins aussi important que le reste. Et, c'est ce que l'on fait lorsque l'on aménage ici le secteur Prévôt. Quand on réfléchit, et que l'on va aménager une trentaine de box supplémentaires du côté de l'impasse Franklin. On essaye de s'occuper de ces thématiques-là ! Aussi, quand on essaye d'accompagner nos industriels dans leur projet de développement, c'est pas toujours « hyper sexy », et cela provoque du débat. Mais, au bout du bout, c'est pour créer de l'emploi local, souvent non localisable, et qui permette aussi de régler ces contradictions en termes de mobilité.

Mais, il n'y a pas qu'un seul sujet, et je ne prétends pas avoir la vérité, comme l'a dit Olivia ROBERT, tout à l'heure, sur la question des violences intra familiales et conjugales. Ce sont des sujets qu'il nous faut aborder je crois, les uns les autres, avec beaucoup d'humilité. Mais surtout avec beaucoup de ténacité, quand on voit, le temps qu'il faut, pour réaliser les projets, on le dit souvent, et on le redira demain avec Domofrance, sur l'opération de Renouvellement Urbain, cela fait 15 ans que les habitants attendent cela.

15 ans, et aujourd'hui, si vous allez du côté du Clos Prévôt, on se dit franchement qu'il est urgent de faire. Il était urgent que nous arrivions à réunir les conditions. Mais, là aussi, les normes, les évolutions réglementaires, législatives, « un jour » on est classé politique de la ville, « le lendemain » on nous menace que l'on va nous sortir ce truc-là. Mais, si on ne le fait pas, nous n'aurons pas l'opération Renouvellement Urbain.

*Et cette opération de Renouvellement, j'en remets une couche parce que cela me fait du bien, et que c'est une réalité, et que je n'arrive pas à l'accepter : **c'est que l'Etat n'a pas financé le moindre € dans cette opération : c'est 0 € !***

Vous avez vu nous avons passé des délibérations pour donner des terrains, pour faire en sorte que cette opération puisse se réaliser. Nous pourrions en parler des heures durant, tellement c'est un élément important.

A la fois pour nous, mais je trouve que c'est très révélateur des grandes théories d'aménagement, et de la ténacité dans laquelle il nous faut être aussi, dans le combat quotidien à mener pour faire en sorte que cela se réalise !»

Vu le Schéma des Mobilités adopté en Conseil Municipal le 19 octobre 2021,
Avis favorable à l'unanimité, à l'Enquête publique RER Libourne-Arcachon.

Point 26 - Informations sur les décisions prises en vertu du point 4 de l'article L-2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la délégation permanente consentie au Maire par délibération du 27 Mai 2020, le Conseil Municipal est informé des marchés lancés et attribués ainsi que des décisions prises par le Maire :

1-Marché n° 20-02 : Réhabilitation et extension des écoles F. Chopin et R. Bonheur - Signature de plusieurs modifications contractuelles

• *Objet des modifications : plus et moins-values*

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension des écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur, une modification contractuelle est devenue nécessaire pour chacun des lots ci-après afin d'indiquer aux entreprises titulaires les travaux en plus et moins-values.

Ces modifications ont été notifiées aux entreprises titulaires aux dates mentionnées ci-après (*après avoir été transmises au contrôle de légalité*) :

N° de lot et libellé	Titulaires + n° de modification	Montant de la modification	Date - notification de la modification
3 - Electricité	CENERGIA - Modification 9	Plus-value + 9 710.90€ HT Nouveau montant du marché : 702 879,91 € TTC	26/01/2023
4 - CVC	LECOQ - Modification 6	Plus-value + 9 079.47€ HT Nouveau montant du marché : 942 023,86 € TTC	06/02/2023
7 - Doublages, plâtrerie, isolation	PPG Modification 8	Plus-value + 4 020.20€ HT Nouveau montant du marché : 605 307,46€ TTC	06/02/2023

2-Marché n° 19-03 : Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension des écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur - Lot 1 Mission de contrôle technique - Signature d'une modification contractuelle

• *Objet de la modification : suppression d'une mission – moins-value*

Dans le cadre de la mission de contrôle technique pour les travaux de restructuration et d'extension des écoles Frédéric Chopin et Rosa Bonheur – Lot 1 Mission de contrôle technique, une modification contractuelle est devenue nécessaire afin d'indiquer à l'entreprise titulaire les modifications en plus-value.

Cette modification a été notifiée au titulaire à la date mentionnée ci-après (*après avoir été transmises au contrôle de légalité*) :

N° de lot et libellé	Titulaires + n° de modification	Montant de la modification	Date - notification de la modification
1 – Contrôle technique	BUREAU ALPES CONTROLES - Modification 3	Moins-value + 1 800€ HT Nouveau montant du marché : 34 177.20 € TTC	26/01/2023

3-Marché n° 22-07 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation du marché d'extension du système de vidéo protection communal

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 08/11/2022 afin de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage en capacité de définir les points suivants :

- 1.-Déterminer les critères d'attribution sur la base du projet de marché (CCTP) joint au dossier de consultation des entreprises
- 2.-Réaliser l'analyse administrative et technique des candidatures et des offres
- 3.-Présenter un rapport d'analyse et le classement des offres

Le marché est décomposé en trois (3) phases suivantes :

Phase 1 – Rédaction des critères d'attribution

Phase 2 – Analyse des candidatures et des offres

Phase 3 - Présentation du rapport d'analyse des offres final et classement des offres

Le marché est conclu pour une durée ferme de 12 mois à compter de la date de notification. Au terme de l'analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise ALTETIA et notifié le 26/01/2023 pour un montant forfaitaire de 3 180 € HT.

4-Marché n° 22-11 : maîtrise d'œuvre avec mission OPC (MOE) pour la démolition de dalles dans le cadre du projet de renouvellement urbain du secteur Prévert

Une consultation en procédure adaptée a été lancée le 23/12/2022 concernant le projet du quartier de l'Avenir, sur le secteur Prévert, permettant la réhabilitation d'environ 300 logements, la démolition d'au moins 136 logements, la construction de plus de 220 logements permettant une diversification de l'offre, la construction et la restructuration-extension d'équipements publics, la restructuration et la requalification des espaces publics.

La durée prévisionnelle des travaux est de 3 mois.

Au terme de l'analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise AD INGE et notifié le 07/03/2023 pour un montant forfaitaire de 10 400 € HT.

Point 27 - Informations sur les décisions prises en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la délégation permanente consentie au Maire par délibération du 7 février 2023, le Conseil Municipal est informé des décisions prises suivantes :

N°	TIERS	Objet de la décision	Montant TTC	Durée	Échéance
44932	ACTEIS	Renouvellement du contrat des licences Adobe	3 314.07 €	1 an	du 03/05/2023 au 02/05/2024
44935	SUD OUEST	Devis n° 244857001 pour un abonnement numérique pro 6 éditions	376.75 €	1 an	du 24/01/2023 au 23/01/2024
44936	ADAY	Contrat n° C3370040 aux services d'information, des moyens mis à la disposition veille médias, panorama et de diffusion	3 786.00 €	1 an	du 01/02/2023 au 21/01/2024
44938	INEO INFRACOM	Renouvellement du contrat de maintenance du matériel téléphonie ; Installation télépho-nique Alcatel OmniPCX Office RCE Small équipé	1 457.57 €	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44944	SAFETY KLEEN	Contrat d'entretien n° 128129 pour l'entretien de la fontaine au CTM	2 980.80 €	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44950	LA POSTE	Renouvellement du contrat D-58046-1 remise annuelle du courrier	1 716.00 €	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44951	LA POSTE	Renouvellement du contrat D-25879-1 collecte annuelle standard	1 818.00 €	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44949	CHAMPAGNE V	Convention de partenariat - mise à disposition de locaux à la Plateforme Multi-services et l'Espace Michel Serres ainsi que financement de ses interventions.	14.85 € TTC par heure	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44952	LA POSTE	Reconduction du contrat "Affranchigo" D-612676-1 pour affranchissement courrier	selon quantité	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44953	RGPE	Convention partenariale avec Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social, pour participation aux actions de formations, et bénéficiaire d'expositions culturelles ludiques itinérantes	1 098.00 €	1 an	31/12/2023
44954	BORDEAUX METROPOLE	Convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation de circuits de transports scolaires	10 % des prestations réglées par Bordeaux M	1 an	31/12/2023
44957	ANATEEP	Assurance transports scolaires et périscolaires	190.69 €	1 an	du 01/01/2023 au 31/12/2023
44963	REGIE COMMUNICATION ANIMATION JUMELAGE	Mise à jour de la tarification de vente des objets publicitaires			

44966	ETAT	Demande de subvention DSIL 2023 pour l'acquisition et aménagement du pôle assis-tantes maternelles	210 185.42 € recettes	/	/
44967	SEBACH	Contrat de location de toilettes sèches pour le refuge péri-urbain Panoramis	3 948.78 €	8 mois	du 01/03/2023 au 31/10/2023
44970	ETAT	Demande de subvention DSIL 2023 pour l'éclairage public	117 941.13 € recettes	/	/
44977	AKTEA	Devis N° S00647 pour le support DELL serveur de virtualisation	4 562.40 €	1 an	du 06/04/2023 au 06/04/2024
44978	AKTEA	Devis N° S00343 pour renouvellement VADE RETRO	2 567.52 €	1 an	du 30/04/2023 au 30/04/2024
44979	LE MAIRE	Décision sans suite marché 22-10 Pôle petite enfance Beauval - Lot 3	/	/	/
44985	BERGOUGNAN	Prolongement de la convention d'occupation temporaire du restaurant des Griffons à M. BERGOUGNAN	1 875.00 € recettes	1 Mois	du 01/03/2023 au 31/04/2023 maximum
44991	SACPA	Contrat pour la capture et prise en charge des animaux	2 687.04 € / an	4 ans	01/01/2022 au 31/12/2025

**M.RUBIO propose de conclure cette séance
et remercie toutes les personnes présentes**

Point 1 - Nomination du secrétaire de séance	5
Point 2 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Février 2023	5
Point 03 - Solidarité avec les victimes des séismes en Turquie et en Syrie	5
Point 04 - Adoption du compte de gestion 2022 du Trésorier	6
Point 05 - Adoption du Compte Administratif 2022	6
Point 06 - Affectation des résultats 2022	8
Point 07 - Budget principal 2023 - Vote du Budget	9
Point 08- Vote des taux 2023	17
Point 09 - Autorisation de programme et crédits de paiement- Restructuration et extension des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin- Actualisation 7	18
Point 11 - Budget du Service Public local à caractère Industriel et Commercial des pompes funèbres 2023 - Adoption du compte de gestion 2022 du Trésorier	20
Point 12 - Budget du Service Public local à caractère Industriel et Commercial des pompes funèbres 2023 - Adoption du compte administratif 2022	20
Point 13 - Budget Pompes Funèbres 2023 - Reprise des résultats 2022	21
Point 14- Budget des pompes Funèbres 2023 - Vote du Budget	21
Point 15 - Un projet culturel et de mobilisation des habitants : Prismes	22
Point 16 - APAFED - Signature de l'avenant à la convention partenariale « Mise en place d'un dispositif de prise en compte des victimes de violences conjugales et intra-familiales sur la presqu'île d'ambes » et autorisation de verser une subvention	23
Point 17 - Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité des OEuvres Sociales- Avenant.	24
Point 18 - Contrats d'apprentissage	25
Point 19 - Création d'emplois permanents sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi en application de l'article L 332-8-2° du CGFP	27
Point 20 - Subventions aux associations 2023	30
Point 21 - Reconduction du dispositif « Chèque jeune asso » pour 2023	31
Point 22 - CAP33 2023 - convention de partenariat avec le Département	31
Contexte et objectifs locaux	31
Point 23 -Subvention annuelle au Club Municipal Omnisport de Bassens	33
Point 24 - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association « école de musique de Bassens » et versement de la subvention de fonctionnement 2023	34
Point 25 - Avis commune de Bassens - Enquête publique RER Libourne-Arcachon	34
Point 26 - Informations sur les décisions prises en vertu du point 4 de l'article L-2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales	40
Point 27 - Informations sur les décisions prises en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	42